

BAROMETRE DES MEDIAS AFRICAINS

Première analyse locale du paysage
médiatique en Afrique

RÉPUBLIQUE DU CONGO 2013

French/English



AFRICAN
MEDIA
BAROMETER

FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG



BAROMETRE DES MEDIAS AFRICAINS

Première analyse locale du paysage
médiatique en Afrique



**RÉPUBLIQUE
DU CONGO 2013**

Version Française

Publié par/ Published by:

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)
fesmedia Africa
Windhoek, Namibia
Tel: +264 (0)61 417500
E-mail: info@fesmedia.org
www.fesmedia-africa.org
Director: Mareike Le Pelley

© Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)

ISBN

No. 978-99945- 77-04-0

Toute vente ou utilisation à des fins commerciales des médias publiés par Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sauf autorisation écrite de FES.

The sale or commercial use of all media published by the Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) is prohibited without the written consent of the FES.

Les résultats, interprétations et conclusions exprimés dans ce volume ne reflètent pas nécessairement les opinions de Friedrich-Ebert-Stiftung ou Fesmedia Afrique. Fesmedia Afrique ne se porte pas responsable de l'exactitude des données présentées dans ce document.

The findings, interpretations and conclusions expressed in this volume do not necessarily reflect the views of the Friedrich-Ebert-Stiftung or fesmedia Africa. fesmedia Africa does not guarantee the accuracy of the data included in this work.

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	05
--------	----

SECTEUR 1	09
-----------	----

La liberté d'expression, y compris la liberté de la presse, est effectivement protégée et valorisée.

SECTEUR 2	23
-----------	----

Le paysage médiatique, y compris les nouveaux médias est caractérisé par la diversité, l'indépendance et la durabilité.

SECTEUR 3	41
-----------	----

La régulation de la radiodiffusion et télévision est transparente et indépendante; le diffuseur de l'Etat se transforme en véritable diffuseur publique.

SECTEUR 4	49
-----------	----

Le media pratique un niveau élevé des normes professionnelles.

LA VOIE À SUIVRE	59
------------------	----

ENGLISH	63
---------	----

English Version

African Media Barometer CONGO 2013

Le Baromètre des Médias Africains

Le Baromètre des Médias Africains (BMA) est une description en profondeur et une évaluation compréhensive de l'environnement médiatique sur le continent africain. À la différence d'autres enquêtes de presse ou des médias, l'BMA est un exercice d'auto-évaluation effectué par des Africains et selon des critères et déclarations africains comme la Déclaration des principes de la liberté d'expression en Afrique (2002) de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. En collaboration avec l'Institut des Médias de l'Afrique Australe (*Media Institute of Southern Africa*, MISA), le projet 'médias' de la Friedrich-Ebert-Stiftung en Afrique (*fesmedia Africa*) a créé le Baromètre des Médias Africains (BMA) en 2004.

Le Baromètre des Médias Africains (BMA) est une analyse qui permet d'évaluer l'environnement médiatique d'un pays tout servant d'instrument de lobbying pour les réformes dans le secteur des médias.

Ses résultats sont communiqués au public du pays concerné pour viser l'amélioration de la situation des médias en prenant la Déclaration de l'Union Africaine et d'autres normes africaines comme indices de référence.

Les recommandations des rapports BMA sont aussi transmises aux 19 bureaux des pays de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) en Afrique et à d'autres organisations locales comme l'Institut des Médias de l'Afrique Australe (*Media Institute of Southern Africa*, MISA).

Méthodologie et système de notation

Tous les trois à quatre ans, une commission de 10 à 12 experts se réunit pour évaluer la situation des médias dans leur pays respectif. Le panel est composé à part égale des représentants des médias et de la société civile au sens large. Pendant 1 jour ½, ils discutent l'environnement médiatique de leur pays à l'aide de 39 indicateurs prédéterminés.

La réunion sera présidée par un modérateur indépendant et expérimenté concernant la méthodologie du BMA qui veillera à s'assurer que les résultats sont d'une qualité standardisée. Les résultats de la discussion seront résumés par un rapporteur et communiqués au public une fois que les panélistes les auront validés.

Après le débat d'un indicateur, les membres du panel attribuent leur note individuelle pour cet indicateur par vote anonyme et en accord avec les critères suivants :

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	

La somme des notes individuelles pour un indicateur sera divisée par le nombre de panélistes afin de déterminer une note moyenne par indicateur. Ces notes moyennes par indicateur sont additionnées pour obtenir une moyenne par secteur qui ensuite représente la note finale d'un pays.

Résultats

Le rapport final est un résumé qualitatif de la discussion et indique également les notes moyennes pour chaque indicateur, secteur et la note final du pays. Dans le rapport les membres du panel ne sont pas nommés pour les protéger des répercussions négatives.

Avec le temps les rapports trisannuels ou quadriennaux mesurent le développement de l'environnement médiatique d'un pays particulier. Leurs résultats devraient former la base d'une discussion politique sur la réforme médiatique.

Dans les pays, où l'anglais n'est pas la langue officielle, le rapport est une édition bilingue.

La Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) et ses bureaux servent seulement comme convocateurs du panel et comme garants d'une méthodologie standardisée.

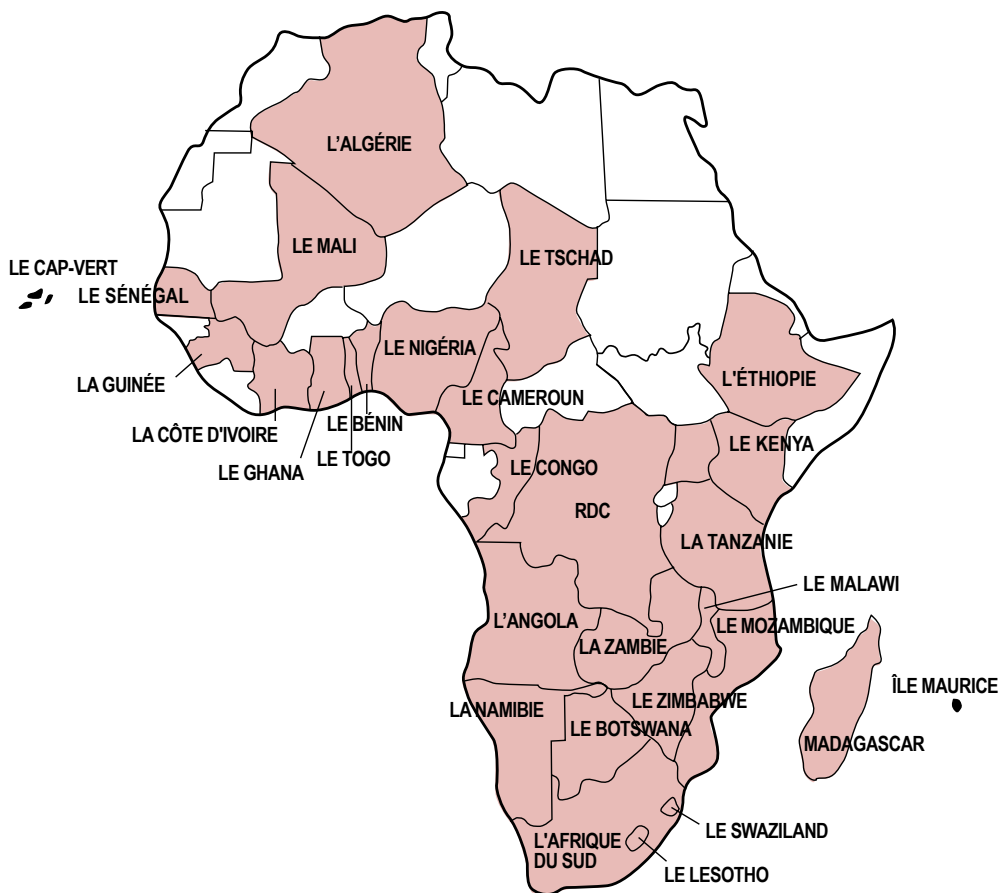
Le panel est responsable du contenu de la discussion et du rapport qui ne représente pas ou ne reflète pas forcément les vues de Friedrich-Ebert-Stiftung. En 2009 et encore en 2013 les indicateurs ont été retouchés, renouvelés, on a ajouté de nouveaux indicateurs et quelque uns ont été remplacés.¹

Vers la fin de 2013, le BMA avait déjà eu lieu dans 30 pays africains, dont certains d'entre eux pour la cinquième fois.

Zoe Titus
Directrice régional
Institut des Médias
de l'Afrique Australe
Windhoek, Namibie

Mareike Le Pelley
Directrice du Projet Médias en
Afrique (fesmedia Africa)
Friedrich-Ebert-Stiftung
Windhoek, Namibie

¹ Par conséquent, la comparaison des notes de certains indicateurs et des notes des secteurs des rapports précédents n'est plus possible.



30 pays du BMA (2005-2013)

Baromètre des médias en Afrique

RÉPUBLIQUE DU CONGO 2013

Résumé

La Constitution du 20 janvier 2002 et les lois de la République du Congo accordent aux citoyens un large éventail de libertés, notamment la liberté d'expression et la liberté des médias. Cependant les Congolais ne sont pas en mesure d'exercer ces libertés sans crainte. Le Congo est l'un des rares pays d'Afrique centrale à abolir les peines de prison pour les délits de presse, mais les journalistes sont souvent entraînés en justice et sont victimes d'arrestations arbitraires, de menaces de mort et même de meurtres.

Pour une population d'environ quatre millions, il y a environ 50 journaux déclarés au Congo, dont 20 sont réguliers et desservent principalement les grandes villes. Les Dépêches de Brazzaville est le seul et le plus grand quotidien avec un tirage de 5000 exemplaires. Il est également le journal le moins cher vendu à 100 FCFA (0,15 euro) par exemplaire. Les journaux les plus chers coûtent 500 FCFA (environ 0,76 euro), presque le prix d'un petit déjeuner du Congolais moyen.

Le journal d'Etat La Nouvelle République publie à peine. Il a commencé comme un quotidien, mais est devenu un hebdomadaire, puis très irrégulier dans les kiosques. L'Agence Congolaise de l'Information (ACI) publie également un bulletin quotidien, distribué principalement dans les chancelleries et les services administratifs avec une tirade de 500 exemplaires. Ces deux journaux sont directement supervisés et fortement influencés par le Ministère de la Communication.

Outre le diffuseur de l'Etat (qui couvre la presque totalité des 342.000 km² du pays mieux que tout autre média), il y a environ 20 stations de radios et une douzaine de chaînes de télévision dans tout le pays. De nombreux radiodiffuseurs internationaux sont disponibles via des émetteurs FM installés sur place et par satellites. La pénétration d'Internet est faible mais croissante, notamment avec l'introduction par les opérateurs de téléphonie mobile de plans d'abonnement accessibles. Malgré le grand nombre de journaux et de radiodiffuseurs, un bon nombre de Congolais de l'intérieur du pays ne bénéficient pas de ces avantages et restent déphasés de l'actualité nationale.

Après l'indépendance en 1960, un certain nombre de coups d'Etat militaires et un régime communiste, le pays a entamé en 1992 une transition vers une démocratie multipartite qui a conduit à deux guerres civiles en 1993 et 1997. Le dialogue national post-conflit du Congo a pris fin en 2001, lorsque la Constitution et plusieurs lois ont été adoptées, en l'occurrence sur la liberté d'expression et les législations relatives aux médias. La loi sur la «liberté de l'information et de la communication» offre un cadre pour l'exercice de la «liberté de l'information et de la communication» garantie par la Constitution.

Le Congo a ratifié les principes juridiques et les instruments internationaux fondamentaux relatifs aux droits humains qui ont force de lois et sont garantis par la Constitution de janvier 2002. Mais ces dispositions ne sont pas pleinement mises en œuvre. Le Congo a aboli la loi sur la censure et les journaux sont simplement tenus de faire une déclaration au parquet avant publication.

En général, la législation actuelle des médias est chargée d'un certain nombre de contradictions. Ce que la loi accorde dans une disposition est retiré dans une autre. La loi de 2001 sur la liberté d'information et de la communication ne restreint pas l'entrée dans la profession de journaliste, elle définit le journaliste simplement comme toute personne dont l'occupation principale et régulière est la production de contenus éditoriaux. Pourtant, la même loi met en place une commission nommée en grande partie par le gouvernement avec le pouvoir de délivrer et de retirer les cartes de presse.

Dans un autre exemple, les fonctionnaires sont tenus d'exercer «discrétion», «secret» et «réserve» dans leur conduite quotidienne des affaires de l'Administration. Ces obligations ont été étendues aux journalistes travaillant pour des médias publics. En outre, la loi garantit la protection des sources, mais la même loi oblige les journalistes à produire des «témoins» lors d'un procès en diffamation, sinon l'article incriminé est considéré comme leur propre invention; et dans plusieurs cas, les journalistes ont été contraints d'amener leurs sources à aller témoigner à huis clos.

La Constitution et plusieurs lois et textes réglementaires garantissent à tout citoyen le droit à l'information. Cependant, dans la pratique, les services publics et autres institutions ont créé et mis en œuvre des mécanismes internes qui empêchent le plein accès à l'information. La plupart des services requièrent l'autorisation d'un supérieur avant de divulguer toute information.

Il n'y a pas besoin d'inscription ou d'autorisation préalable pour créer et exploiter un site web ou un blog au Congo. Toutefois, malgré le manque de savoir-faire technologique pour filtrer et contrôler le contenu Web, le secteur est sous la surveillance perpétuelle, ce qui se traduit souvent par la répression, et l'intrusion des agents de sécurité qui interceptent les échanges par téléphones et courriels.

Les organisations de la société civile et les groupes de défense des droits humains défendent habituellement la liberté des médias, et condamnent les arrestations et harcèlements des journalistes. Néanmoins le manque de solidarité entre ces groupes affaiblit leurs efforts.

Des commissions composées de représentants de différents secteurs ont été mises en place pour discuter la plupart des projets de législation post-conflit du Congo. Mais dans le passé les délibérations de ces commissions et groupes de plaidoyers ont été généralement ignorées et les lois qui ont été finalement votées n'ont pas reflété leurs contributions.

La loi interdit la concentration des médias et garantit la transparence dans la possession des médias. Mais le plus souvent, ces questions constituent des domaines très nébuleux où les vrais propriétaires confient la gestion de leurs entreprises à des proches ou à des prête-noms.

Le Congo n'a pas de politique de développement des médias clairement définie ou une disposition statutaire pour subventionner les médias. Les textes d'application de plusieurs dispositions légales qui auraient pu améliorer l'environnement des médias n'ont pas été signés, notamment la loi régissant la délivrance des licences de l'audiovisuel.

De plus en plus de femmes entrent dans les médias audiovisuels congolais en tant que journalistes, et aussi dans des positions rédactionnelles de la presse écrite. Ce nombre croissant de femmes ne se reflète pas dans les postes administratifs de prise de décision (chefs de services, directeurs), ni dans l'espace accordé aux femmes dans les reportages et programmes des médias.

Le parti au pouvoir domine les médias publics, et peu d'espace est accordé à l'opposition. Certains partisans de l'opposition ont peur de parler dans les médias en raison de l'intolérance politique qui prévaut. Le Congo est un Etat laïc, la diversité religieuse est reflétée dans les médias, et les fréquences sont accordées à des groupes chrétiens comme à des groupes musulmans. Ces groupes publient aussi des journaux et achètent des espaces dans les médias audiovisuels.

Les médias couvrent tous les sujets et questions, mais les processus décisionnels des rédactions sont souvent influencés par des facteurs qui ne sont pas de nature journalistique. Les événements d'actualité parrainés par le gouvernement, par exemple, obtiennent plus d'espace dans les colonnes des journaux et sur les ondes.

Le secteur des TIC évolue en pilotage à vue, et il n'y a pas de politique cohérente des TIC. Les autorités utilisent la publicité pour interférer dans le contenu éditorial, soit directement ou indirectement.

Le Conseil supérieur de la liberté de communication est responsable de la réglementation de la radiotélévision dans tout le pays. Le Conseil est investi de pouvoirs, mais son indépendance n'est pas suffisamment garantie et il est perçu comme un organe au service des autorités du gouvernement et du parti au pouvoir.

Les diffuseurs d'État, Radio Congo et Télé Congo, n'ont pas de conseil d'administration. Ce sont deux directions qui relèvent chacune directement du Ministre de la Communication, qui reçoivent des dotations financières du ministère et qui n'ont pas de budget autonome. Le personnel des rédactions et de gestion de Radio Congo et Télé Congo est contraint de «suivre la ligne tracée par le gouvernement et les autorités politiques».

Les médias congolais – publics comme privés – sont souvent critiqués pour le niveau élevé des fautes professionnelles et la partialité des reportages ce qui affectent généralement leur crédibilité. Un organe d'autoréglementation a été mis en place par les professionnels en 2001 pour encourager les principes d'éthique et de professionnalisme, et il y a un certain nombre d'institutions de formation et de renforcement de capacité des journalistes au Congo.

Les journalistes et autres professionnels des médias sont généralement sous-payés. Le salaire est beaucoup plus bas dans le secteur privé. Dans les pires cas, certains organes de presse privés ne paient pas leurs journalistes, qui sont obligés de vivre de la charité et des faveurs de la part des organisateurs d'événements. En 2009, les journalistes et leurs employeurs ont signé une convention collective fixant le salaire minimum à 90,000 FCFA (137 euros). Peu d'organes de presse respectent les termes de cette convention collective. Une douzaine d'associations de médias opèrent au Congo, y compris un syndicat des travailleurs du secteur des médias qui défendent les intérêts des journalistes et de leurs membres.

SECTEUR 1:

La liberté d'expression, y compris la liberté de la presse, est effectivement protégée et valorisée.

La liberté d'expression, y compris la liberté de la presse, est effectivement protégée et valorisée.

1.1 La liberté d'expression, y compris la liberté des médias, est garantie dans la constitution et protégée par d'autres lois.

La Constitution et les lois de la République du Congo accordent plusieurs libertés aux citoyens, en l'occurrence la liberté d'expression, d'information et des médias. La Constitution post-conflit du pays, adoptée par référendum le 20 Janvier 2002, est le principal garant de ces «nouvelles» libertés. L'article 19 dispose:

«Tout citoyen a le droit d'exprimer et de diffuser librement son opinion par la parole, l'écrit, l'image ou tout autre moyen de communication.

La liberté de l'information et de la communication est garantie; la censure est prohibée; l'accès aux sources d'information est libre; tout citoyen a droit à l'information et à la communication...»

Pour de nombreux Congolais, cette disposition est révolutionnaire, par rapport au système du parti unique et «dictatorial» qui prévalait avant la nouvelle Constitution. En effet, l'article 19 vient après une autre disposition dans le préambule de la Constitution qui reconnaît plusieurs instruments internationaux traitant des droits fondamentaux comme «partie intégrante» de la constitution congolaise. Il s'agit notamment de:

- La Charte des Nations Unies (1945);
- la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948);
- la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (1981);
- et autres «textes internationaux pertinents relatifs aux droits humains qui ont été dûment ratifiés».

La République du Congo a adopté une loi sur la «liberté de l'information et de la communication», la même année que le dialogue national post-conflit du pays a pris fin. La loi de 2001 définit le cadre de l'exercice de «la liberté de l'information et de la communication garantie par la Constitution». Elle stipule que:

Article 4: «L'accès aux sources d'information est libre; la censure est prohibée; nul ne peut être inquiété pour ses idées, ses opinions. Le droit de rechercher, de recevoir, et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit dans le cadre des limites fixées par la présente loi, est garanti.»

L'article 6 de la même loi énonce un certain nombre de moyens par lesquels les citoyens peuvent exercer leur droit à l'information et à la communication; notamment entre autre la radio, la télévision, les journaux, les sites web, les affiches, les instituts de sondage, des agences de publicité, etc.

Une autre loi qui élargit le cadre de l'exercice de la liberté d'expression est la loi du 31 décembre 2001 relative au pluralisme dans l'audiovisuel public, qui garantit l'espace équitable pour «l'expression directe» des groupes politiques, des syndicats et autres organisations professionnelles sur les médias publics.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

4.6

1.2 Le droit à la liberté d'expression est effectif et les citoyens, y compris les journalistes, exercent leurs droits sans crainte.

Des garanties juridiques pour la liberté d'expression existent, mais dans la pratique, les Congolais ne sont pas en mesure de tirer des avantages de ces libertés. Des mesures de fermeture des entreprises de presse sont fréquemment prises par le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication, une institution constitutionnelle censée défendre le droit du public aux informations crédibles. Quelques procès intentés contre des journalistes pour des cas de diffamations ont été gagnés par les professionnels des médias.

Les arrestations, les menaces de mort et même des meurtres ont obligé beaucoup, à l'intérieur comme à l'extérieur des médias, à peser ce qu'ils disent.

En 2012, deux avocats ont été arrêtés et emprisonnés pendant quatre mois pour avoir organisé une conférence de presse pour se plaindre de la violation des droits de leur client, un colonel de l'armée nationale arrêté dans le cadre d'une explosion de munitions dans un camp militaire le 4 mars de cette année. Les autorités ont

affirmé que les avocats avaient été arrêtés par ce que la conférence de presse était tenue à l'intérieur d'une installation militaire¹.

Les exemples d'intimidation et de harcèlement sont nombreux comme l'arrestation des dirigeants des enseignants lors d'une manifestation sur les mauvaises conditions de travail et de rémunération au début de 2013.

Une mentalité de répression qui a existé durant le régime dictatorial et de parti unique du pays a refait surface malgré l'introduction du pluralisme politique et l'adoption d'une nouvelle Constitution qui garantit de nombreuses libertés. En d'autres termes, «la classe dirigeante n'a pas évolué avec les réformes juridiques... elle a gardé la même vieille mentalité, et contribue à tirer le pays vers le bas, avec la perte des valeurs démocratiques, dont les médias constituent le quatrième pouvoir».

Le résultat est un écart criard entre les garanties constitutionnelles et la pratique de la liberté d'expression. La plupart des Congolais connaissent un large éventail de sujets à ne pas discuter ouvertement, et toujours considérées par les autorités comme n'appartenant pas au domaine public. Il s'agit entre autres de la gestion et de l'exploitation des ressources pétrolières, des ressources minérales, du bois, des biens mal acquis, des questions liées à l'impunité, à la corruption, aux fraudes, et à la mal gouvernance du pays.

Étant un pays post-conflit, les questions de sécurité sont considérées comme extrêmement sensibles. Mais, même les sujets en apparence inoffensifs, comme l'utilisation de pesticides par rapport aux questions environnementales, ne peuvent pas être abordés sans conséquences, s'ils dépeignent certains intérêts puissants dans un sens négatif.

Un obstacle majeur à la liberté d'expression est l'absence de la primauté du droit. Les forces de sécurité, en particulier la redoutable force de la surveillance territoriale du pays, arrêtent habituellement les individus virulents sans procédure régulière. Un puissant haut fonctionnaire qui se sent diffamé dans les médias peut faire appel à la police pour arrêter les individus accusés, le plus souvent sans mandat.

Par ailleurs, on ne peut omettre l'atmosphère politique tendue du pays. De nombreux journalistes affirment qu'ils reçoivent régulièrement des appels téléphoniques, à la fois des autorités publiques et sécuritaires connues et des personnes anonymes après des reportages jugés offensifs par certains milieux. Les journalistes critiques et les représentants de la société civile sont stigmatisés comme des forces d'opposition, ce qui les rend vulnérables à la répression.

Dans ces conditions, les journalistes disent qu'ils sont obligés de pratiquer l'autocensure d'éviter les ennuis. Certains prétendent que même les conversations

¹ Il semble également n'y avoir aucune loi interdisant les conférences de presse dans une résidence privée au sein d'une caserne militaire.

privées pourraient mettre quelqu'un en difficulté; et que leurs téléphones et même les e-mails sont surveillés. Au Congo post-conflit, les libertés accordées par la loi sont «des libertés contrôlées» et les journalistes sont tenus de «travailler avec précaution».

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓	✓	✓										✓
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur				✓	✓	✓	✓			✓	✓		
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur									✓				
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur													
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur													

Moyenne de l'indicateur:

1.7

1.3 Il n'y a pas de lois, ni des parties de la législation, limitant la liberté d'expressions telles que des lois excessives sur les secrets d'Etat et les délits de presse, ou des lois qui empiètent de façon déraisonnable sur les responsabilités des médias.

Le paysage médiatique congolais est chargé de contradictions. Ce que la loi accorde dans une disposition, elle l'enlève dans une autre. La loi de 2001 sur la liberté de l'information et de la communication, par exemple, ne restreint pas l'entrée dans la profession de journalisme. Elle définit un journaliste simplement comme quelqu'un dont l'occupation principale et régulière est la production de contenus éditoriaux (articles 87 et 88). Pourtant, la même loi prévoit une commission nommée en grande partie par le gouvernement avec le pouvoir de délivrer (et de retirer) la carte de presse. Les critères pour l'attribution des cartes de presse aux journalistes ne sont encore déterminés, mais les professionnels du secteur, craignent qu'ils puissent être utilisés pour filtrer l'entrée dans la profession.

Les fonctionnaires sont tenus d'exercer «la discrétion», «le secret professionnel» et «la réserve» dans leur conduite quotidienne des affaires². Ces obligations sont étendues aux journalistes travaillant pour des médias publics³. Les autres services publics qui ne sont pas régis par le statut général de la fonction publique ont également développé des mécanismes internes pour étouffer la libre circulation

² Art 12, le code de conduite de la fonction publique, 2003 (décret n ° 2003-32)

³ Art 97: La loi sur la liberté de l'information de la communication, 2001

de l'information au public. Les forces militaires et de sécurité opèrent également des règles sur le secret parfois excessives.

Cependant, le Congo est l'un des rares pays d'Afrique centrale à avoir aboli les peines de prison pour les délits de presse. Les amendes, qui souvent pouvaient atteindre jusqu'à 24 millions FCFA (environ 36.500 euros⁴) ont été réduites à quelques millions de francs. Pourtant, certains propriétaires de médias pensent encore que les amendes imposées par les tribunaux sont exorbitantes par rapport à la taille et la puissance économique des médias congolais.

Le pointage:

Notes individuelles:

	1	2	3	4	5
1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur					
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	✓				
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur		✓		✓	✓
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur		✓	✓	✓	✓
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur					✓

Moyenne de l'indicateur: 3.6

1.4 Le gouvernement s'efforce d'honorer les instruments régionaux et internationaux sur la liberté d'expression et la liberté des médias.

Tous les principes fondamentaux et instruments internationaux liés aux droits de l'homme ratifiés par le Congo sont juridiquement intégrés dans la Constitution du pays⁵. Par extension, les instruments régionaux et internationaux tels que la Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression en Afrique font constitutionnellement partie des lois internes du Congo et donc exécutoires. Les libertés consacrées par la Constitution ont également été largement tirées de ces instruments internationaux et régionaux.

Mais, comme déjà souligné, ces instruments ne sont pas pleinement mis en œuvre. En plus de l'inefficacité des politiques passées qui ont accordé quelques libertés, les médias congolais et le public n'ont pas testé l'applicabilité de ces instruments internationaux devant les tribunaux. En général, le public connaît peu ces instruments internationaux pour les libertés et les droits, et ce que ces instruments lui accordent. Les journalistes et les groupes de plaidoyer affirment

4 1USD = 500 FCFA

5 Préalable de la Constitution de Janvier 2002

également que le gouvernement ne fait aucun effort pour éduquer le public sur l'existence de tels instruments.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

4.4

1.5 Les publications écrites ne sont pas soumises à l'autorisation préalable des pouvoirs publics.

Tout ce dont les journaux ont besoin pour publier est un bon de diffusion – un document qui sert de preuve que la publication a été déclarée au parquet. Cependant, il y a des conditions administratives qui doivent être remplies pour rendre la déclaration valide.

Par ailleurs, même si le bon de diffusion représente une sorte d'autorisation, il est largement considéré comme ne constituant pas une exigence répressive. Le Congo a également aboli sa loi sur la censure qui exigeait qu'un agent public valide toute publication avant son impression.

En conséquence, le secteur de la presse est en plein essor sur le plan du nombre. Il est estimé qu'il y a plus de 50 journaux existant de manière officielle dans le pays, la plupart d'entre eux exerçant dans les grandes villes en l'occurrence Brazzaville et Pointe-Noire.

Le pointage:

Notes individuelles:

- [illegible]

Moyenne de l'indicateur: 4.8

1.6 Les sources confidentielles d'information sont protégées par la loi et /ou par les tribunaux.

La loi sur les médias congolais est assez contradictoire sur la protection des sources. L'article 99 de la loi sur la Liberté de l'Information et de la Communication, stipule que: «la protection des sources d'information est garantie». Mais cette garantie est contredite par l'article 227 de la même loi. Ce dernier article oblige le journaliste à produire des «témoins» lors d'une défense de diffamation, sinon son reportage est considéré comme sa propre invention. Les experts juridiques préviennent que, définis au sens large, ces témoins pourraient inclure des sources confidentielles. Dans plusieurs cas, les journalistes ont en effet été contraints de produire leurs sources pour témoigner en huis clos. Dans quelques cas connus, des sources ont choisi d'elles-mêmes de se présenter pour aider la défense des journalistes.

Le pointage:

Notes individuelles:

- [illegible]

Moyenne de l'indicateur: 3.9

1.7 L'information publique est facilement accessible et garantie par la loi à tous les citoyens.

Plusieurs lois et textes législatifs garantissent le droit à l'information à «tout citoyen»⁶. Mais la pratique est également une contradiction. La Constitution, par exemple, dit que les droits à la liberté de l'information et de la communication ne peuvent être exercés que dans les limites de la loi, des limites qui ne sont pas précisées. La Constitution comme les autres lois sur les médias laissent ces limites juridiques à de larges interprétations, qui ne sont généralement pas dans l'intérêt des citoyens.

En l'absence de toute obligation légale de fournir des informations au public, les services publics et d'autres institutions ont facilement créé et mis en œuvre des mécanismes internes qui empêchent le plein accès à l'information. La plupart des services nécessitent l'autorisation de la hiérarchie, un processus long et incertain, avant de libérer l'information, même celle qui devrait normalement faire partie du domaine public. «Un fonctionnaire peut refuser de donner une information aux citoyens et il n'y a littéralement rien que le citoyen peut faire à ce sujet.»

Des lois très vagues sur le secret existent à la fois dans la fonction publique et dans l'armée, où le secret professionnel est obligatoire. Les informations sur des sujets «sensibles» comme les revenus pétroliers et forestiers sont aussi des secrets bien gardés.

Privés d'information, les citoyens comptent sur les médias et les canaux informels comme des « amis bien réseautés » pour obtenir des informations. Ils sont également obligés de s'appuyer sur des informations « trafiquées » publiées par les ministères et services gouvernementaux. La plupart des mesures gouvernementales telles que les décrets sont néanmoins rendues publiques de façon quasi systématique.

Une loi sur l'accès à l'information est encore en projet mais ni son contenu, ni sa date de mise en pratique ne sont à ce jour connus.

Le pointage:

Notes individuelles:

- | | | | | | | | | | | | | | | |
|----------|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 1 | Pays ne répond pas aux critères d'indicateur | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | Pays répond à plusieurs critères d'indicateur | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | Pays répond à la plupart des critères d'indicateur | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | Pays répond à tous les critères d'indicateur | | | | | | | | | | | | | |

Moyenne de l'indicateur:

2.9

6 Art 19, de la Constitution, 2002; Art 4, La loi la liberté de l'information et sur la communication; la loi sur l'environnement

Beaucoup de Congolais croient que les agents de sécurité mettent sur écoute leurs échanges téléphoniques ou piratent leurs courriels avec l'aide sous la contrainte des fournisseurs de services. En mars-avril 2012, la police a arrêté deux enseignants qui étaient soupçonnés d'avoir envoyé des messages SMS à leurs collègues pour le durcissement du mouvement de grève déclenché le 25 février 2012. Certains craignent que le gouvernement ait pu recourir aux agents spéciaux justes pour surveiller et intercepter les communications électroniques.

Mais en raison du manque de sécurité de la communication électronique dans le pays en général, des criminels qui n'ont rien à voir avec l'Etat, peuvent également pirater des systèmes électroniques et détourner des comptes e-mails. Il est fréquent que les gens se rendent compte qu'ils n'ont plus accès à leurs boîtes e-mail, alors qu'en fait quelque'un envoi des courriels de leur part.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur					✓							✓	
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	✓	✓		✓					✓	✓			
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur			✓				✓	✓					✓
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur													
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur													

Moyenne de l'indicateur:

2.2

1.10 Les organisations de la société civile travaillent avec les médias pour promouvoir la liberté de la presse. Les groupes de défense des droits de l'homme condamnent habituellement l'arrestation et le harcèlement des journalistes.

Néanmoins, leur collaboration est faible en raison de la mauvaise solidarité entre les groupes des médias et les autres groupes de la société civile. La rivalité et la suspicion mutuelle entre les journalistes des secteurs publics et privés ont également rendu difficile la création par les journalistes d'un front commun pour faire avancer leurs propres causes. Même si les journalistes de la presse privée sont plus disposés à engager la lutte pour la liberté de la presse, leur voix est écrasée par les fonctionnaires, qui représentent environ 80 pour cent du secteur.

Le pointage:

Notes individuelles:

	Indicateur	Score
1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	

Moyenne de l'indicateur:

2.7

1.11 La législation sur les médias est le résultat de concertations approfondies entre les institutions, les citoyens et les groupes d'intérêts.

Les commissions, composées de représentants de différents secteurs, ont été mises en place pour discuter de la plupart des législations post-conflit du Congo. La loi sur la liberté de la communication et des médias a été l'aboutissement de ce processus. Une nouvelle série de consultations est en cours pour des nouvelles réformes qui affecteraient également le secteur des médias.

Mais les journalistes et les groupes de plaidoyer affirment que le travail des commissions a été largement ignoré dans le passé et que les lois qui ont été finalement votées n'ont pas reflété leur contribution. Néanmoins, beaucoup estiment que l'idée même d'impliquer d'autres groupes d'intérêt dans le processus législatif est presque révolutionnaire.

NB: Ces différences dans l'appréciation de la qualité des concertations expliquent la bipolarité dans les notations.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓					✓	✓				✓	✓	
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur		✓	✓										✓
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur													
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur					✓								
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur								✓	✓				

Moyenne de l'indicateur:

2.3

Note du secteur 1:

3.4

SECTEUR 2:

Le paysage médiatique, y compris les nouveaux médias est caractérisé par la diversité, l'indépendance et la durabilité.

Le paysage médiatique, y compris les nouveaux médias est caractérisé par la diversité, l'indépendance et la durabilité.

2.1 Une large gamme de sources d'information (presse, audiovisuelles, internet, téléphones portables) est disponible et abordable pour les citoyens.

Le pays dispose d'un assez grand nombre de journaux et chaînes de l'audiovisuelles. Le téléphone mobile a connu une croissance phénoménale, et même l'Internet devient populaire.

Mais les problèmes structurels, techniques et sociaux empêchent la vaste majorité de la population de profiter pleinement de toutes les sources possibles d'information à leur disposition. Bien que les sources d'informations soient réputées larges et variées, ce n'est surtout vrai que pour les principales villes: Brazzaville et Pointe-Noire.

i) Les médias audiovisuels

Certainement les stations de radio et télévision constituent la source la plus populaire d'information au Congo: elles sont largement disponibles, facilement accessibles et surtout gratuites. L'ouverture du pays à la Chine a introduit une variété de poste-radios bon marché de même que des téléviseurs. Les téléphones portables avec radio FM intégré ont littéralement rendu disponibles des signaux de radio «partout où vous allez».

En tout, il y a environ 20 stations de radio à travers le pays et une douzaine de chaînes de télévision nationales. De nombreux diffuseurs internationaux comme la BBC, RFI, France 24 et même la chaîne chinoise CCTV atteignent les foyers congolais via des émetteurs FM installés localement et par satellite. Avec relativement plus de ressources, les médias de l'audiovisuel de l'Etat couvre le pays plus que tout autre.

Malgré le grand nombre des médias audiovisuels, un bon nombre de Congolais sont encore dans l'obscurité. Pour la plupart, seuls les centres urbains sont couverts par les télédiffuseurs nationaux et internationaux. Une communauté urbaine comme Boundji à 500 kms au Nord de Brazzaville n'a qu'une seule station de radio. Les parties les plus reculées du pays ne reçoivent ni la radio, ni les signaux de télévision.

L'accessibilité de la télévision payante par satellite et sur bouquet est également limitée par son coût estimé à environ 5000 FCFA (7,50 euros) par mois. Ainsi, même dans les centres urbains, seuls ceux qui peuvent se le permettre obtiennent le plus grand nombre de signaux internationaux disponibles.

ii) La presse écrite

Il y a une cinquantaine de journaux déclarés au Congo, environ 20 d'entre eux sont réguliers. Mais leur circulation combinée est faible et se concentre dans les grandes villes. Le seul quotidien et le journal avec la plus grande circulation, Les Dépêches de Brazzaville, est censé avoir un tirage de 5000 exemplaires. Les Dépêches est aussi le journal le moins cher à 100 FCFA (0,15 euro) par exemplaire. Mais le journal le plus cher est vendu à 500 FCFA (environ 0,76 euro), soit le coût d'un petit déjeuner du Congolais moyen: il n'est donc pas très abordable.

En plus du coût, l'analphabétisme est aussi un facteur limitant pour la distribution des journaux. Même si certains habitants des zones rurales sont alphabétisés dans certaines langues nationales et locales, les journaux publient exclusivement en français, la langue officielle.

Il n'existe aucune preuve qu'un effort est fait pour faire circuler les journaux dans les zones rurales reculées. Quelques détaillants essaient de distribuer des journaux dans des localités lointaines, mais le journal arrive seulement environ deux à trois jours après sa publication.

iii) Les médias cybernétiques

La pénétration d'Internet est faible⁸, mais en croissance, notamment grâce à l'introduction de plans d'abonnements abordables par les opérateurs de téléphonie mobile. Un accès fiable est coûteux, les abonnés payant jusqu'à 150.000 FCFA (environ 230 euros) par mois, le coût mensuel d'un appartement loué.

Bien que les plans d'abonnement des compagnies de téléphonie mobile amènent l'Internet à tout endroit couvert par leurs réseaux, l'Internet reste en grande partie un phénomène urbain. Comme pour les journaux, l'analphabétisme limite son utilisation complète. Par ailleurs, peu de gens ont l'Internet à la maison et au travail.

Le nombre de cybercafés qui servent la vaste majorité des utilisateurs d'Internet est en baisse. Une étude menée par un consultant indépendant Mr Etienne Perez Epagna-Toua, mandaté par la FAO et Banque Mondiale a montré que le nombre de cybercafés à Brazzaville est passé de 250 à 100 en deux ans seulement, entre 2005 et 2007. La situation a été principalement attribuée à la très faible bande passante et de fréquentes interruptions de la connections, mais surtout au manque d'électricité.

⁸ Le taux de pénétration de l'Internet était estimé d'être environ 1,75% de la population en 2011

Le coût de l'Internet et la qualité ont été compromis par l'absence de la technologie de pointe. Le pays est en train d'introduire un réseau de fibre optique, ce qui devrait baisser les prix et augmenter le débit disponible pour les citoyens.

iv) La téléphonie mobiles

Comme dans de nombreuses régions d'Afrique, la pénétration des téléphones mobiles est forte. Il est difficile de penser à une zone qui n'est pas couverte par les opérateurs de téléphonie mobile du pays. « Il est rare de trouver quelqu'un sans un téléphone mobile, même dans des endroits très éloignés. » Il est utilisé par les riches et les pauvres, par les jeunes et les adultes. L'une des raisons est la disponibilité des portables bon marché en provenance de la Chine.

Le Congo possède également l'un des tarifs téléphoniques les plus bas de la sous-région, estimé à moins de 50 FCFA (0,08 euro) par minute. Les appels internationaux peuvent être aussi moins chers que 100 FCFA (0,15 euro) par minute. La concurrence a contribué à faire baisser les prix. Avec seulement quatre millions d'habitants⁹, le Congo compte quatre opérateurs de téléphonie mobile¹⁰.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	☐	☒	☐	☐	☐	☐	☒	☒	☐	☐	☐
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☐	☐
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Moyenne de l'indicateur:

2.5

2.2 L'accès des citoyens aux medias nationaux et internationaux n'est pas restreint par les autorités de l'Etat.

Les grandes villes du pays sont inondées par les médias nationaux et internationaux. La ville de Brazzaville se trouve en face de Kinshasa située de l'autre côté du fleuve Congo, d'où elle reçoit des signaux de plusieurs stations de radio et de télévision basées en République Démocratique du Congo. Les radios RFI et BBC Afrique ont des émetteurs relais à Brazzaville et Pointe-Noire. Les magazines d'informations internationales tels que Jeune Afrique sont vendus et largement lus dans les grandes villes, en particulier par les membres de la classe dirigeante.

⁹ Le plus récent recensement a été réalisé en 2011

¹⁰ Comparé au Cameroun où il y a deux opérateurs de téléphonie mobile au service de près de 20 millions de personnes

Même si les autorités sont évidemment mal à l'aise avec l'influence potentielle des médias libres, elles ne font aucun effort pour limiter légalement l'accès à ces médias. Au lieu de cela, l'Etat ne semble pas être intéressé à accroître l'accès des médias à une meilleure infrastructure plus solide.

Le pointage:

Notes individuelles:

[illegible]

Moyenne de l'indicateur:

4.7

2.3 L'indépendance rédactionnelle des organes de presse écrite publiés par l'autorité publique est suffisamment protégée contre l'ingérence politique abusive.

Le journal gouvernemental, *La Nouvelle République*, publiée à peine. Il a commencé comme un quotidien, est devenu un hebdomadaire et est maintenant très irrégulier dans les kiosques. L'Agence Congolaise de l'Information produit également un bulletin quotidien de 12 pages, distribué principalement dans les grandes villes.

Ces deux publications sont fortement influencées par les autorités et des intérêts politiques. Elles sont directement supervisées et gérées comme des services du Ministère de la Communication. Le ministre embauche et congédie les dirigeants et le personnel de la rédaction, et peut utiliser des instruments comme des notes de service ou même des appels téléphoniques pour dicter le contenu éditorial. Il est également de notoriété publique que le ministre de la communication exige régulièrement d'être informé sur le contenu des prochains numéros avant l'impression – à cette occasion, il peut ajouter, supprimer ou modifier le contenu.

Certainement en raison de l'héritage des conflits graves que le pays a connus surtout de 1997 à 2002, des militaires sont régulièrement positionnés dans les rédactions pour assumer des rôles rédactionnels dans les journaux appartenant à l'Etat, et même dans certaines publications privées qui ont des liens étroits avec des membres de l'administration. «Ce sont ces agents qui sont souvent en charge

de la rédaction d'éditoriaux» souvent dictés par «la hiérarchie». Le personnel non-militaire des publications appartenant à l'Etat est également contraint de se soumettre à l'autorité de ses supérieurs, surtout si il s'agit de fonctionnaires.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

1.8

2.4 La transparence de la propriété des entreprises de presse écrite et audiovisuelles est garantie par la loi et mise en œuvre.

La transparence de la possession d'entreprise des médias est largement garantie par la loi. L'article 35 de la loi sur la Liberté de l'Information et de la Communication stipule que le nom de la société propriétaire et fondateur d'un journal doit être identifié avant l'impression du premier numéro. La loi ajoute que chaque édition du journal doit porter le nom du directeur de publication, qui souvent est aussi le fondateur. Des exigences similaires sont imposées aux fondateurs du secteur de l'audiovisuel.

Mais le plus souvent, la propriété des médias est un domaine obscur dans lequel les véritables propriétaires sont dissimulés par des prête-noms. Néanmoins ce n'est pas un sujet tabou, car au Congo on connaît très facilement les propriétaires des médias, même si quelques fois, ils confient la gestion à des membres de leur famille ou à des tierces personnes. Par exemple, *Les Dépêches de Brazzaville* est la propriété de Mr Jean Paul Pigasse, un ressortissant français, même si la législation congolaise interdit aux étrangers de posséder des parts majoritaires dans les sociétés des médias¹¹. Il n'est toujours pas clair à qui appartient Radio Liberté, une chaîne créée lors des conflits, et gérée par un comité dirigé par un superviseur désigné par Mr Denis Sassou-Nguesso, président de la République.

La loi exclut plusieurs catégories de personnes, comme les fonctionnaires, de posséder des structures de médias. Pourtant, il est bien connu que la grande

¹¹ Art 5, la loi sur la liberté de l'information et de la communication, 2001

majorité des propriétaires des médias dans le pays sont de hauts responsables gouvernementaux ou des personnes ayant des liens étroits avec le gouvernement. Digital Radio Télévision (DRTV), un groupe qui possède également un journal, est largement connue pour être détenue par un officier supérieur de l'Armée. Pourtant les lois excluent le personnel militaire de l'appropriation des médias.

Le pointage:

Notes individuelles:

[illegible]

Moyenne de l'indicateur: 2.9

2.5 Une législation /régulation adéquate de la concurrence cherche à empêcher la concentration des medias et les monopoles.

La loi interdit la concentration des médias. L'article 5 de la loi sur la liberté d'information et de la communication stipule que:

«Toute forme de concentration d'entreprises d'information et de communication, sous l'autorité d'une personne physique ou morale de droit privé est prohibée.

Nul ne peut être, directement ou indirectement, propriétaire de plus d'une entreprise ou détenir une participation dans une entreprise de même nature »

La loi interdit également l'appropriation de parts majoritaires d'étrangers en limitant leur participation dans une société de médias à 20 pour cent.

Pourtant, comme de nombreux aspects de la loi sur les médias congolais, l'interdiction de la concentration des médias est largement ignorée. «On pourrait penser qu'une telle interdiction n'existe pas». La possession multiple est très répandue. Les exemples les plus marquants sont les suivants:

- La possession par le militaire Nibert Dabari de la Force 1, DRTV et Radio Numérique
- MNCom, un groupe de médias appartenant au frère du président, Maurice Nguesso et qui compte une chaîne de télévision, une station de radio et un journal
- Le groupe Top TV, détenue également par la fille du président gère aussi une station de radio.

Le pointage:

Notes individuelles:

[illegible]

Moyenne de l'indicateur:

3.5

2.6 Le gouvernement promeut un paysage médiatique diversifié, avec des organes de presse économiquement viables et indépendants.

Dans le cadre de son décollage post-conflit, le Congo a dévoilé un plan de développement qui s'exécutera entre 2012 et 2016. Le plan couvre la plupart des secteurs de la société, à l'exception des médias. L'absence de développement des médias dans le plan indique la perception subalterne des médias par les autorités.

En tant que tel, le pays n'a pas de politique de développement des médias clairement définie ou une disposition législative pour subventionner les médias. Les textes d'application de plusieurs dispositions légales qui auraient amélioré l'environnement des médias n'ont pas été signés. Un bon exemple est la loi régissant la délivrance des licences de radiodiffusion, qui n'a jamais été rendue opérationnelle.

Les journaux ont été les plus durement touchés par le paysage médiatique «difficile». Beaucoup de publications du pays ont «plié bagages» en raison de leurs conditions économiques précaires. La documentation officielle montre que le pays compte plus de 50 journaux, mais seulement environ 20 sont réguliers. D'ailleurs, la plupart sont imprimés sur quelques pages et en noir et blanc. L'unique quotidien du pays maintient à peine un tirage de 2500 exemplaires. «Il y a une tendance à laisser mourir les journaux».

Même les médias d'Etat souffrent. Les autorités ont récemment réduit le budget de la radio et de la télévision nationale en éliminant la répartition des investissements qui représentent environ 30 pour cent de leurs budgets annuels. Sans un budget autonome, les médias d'Etat dépendent du Ministère de la Communication, qui a souvent des priorités qui diffèrent de leur mission de service public.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

1.4

2.7 Tous les medias reflètent de façon équitable les voix des femmes et des hommes.

De plus en plus de femmes entrent dans les médias congolais en tant que journalistes. La grande majorité vont dans le secteur de l'audiovisuel, et certaines occupent des postes rédactionnelles dans les journaux. Entre 35 à 45 pour cent des 282 employés de Radio Congo sont des femmes.

Mais le nombre croissant des femmes dans les médias ne se reflète pas dans l'espace donné aux femmes dans les reportages et programmes. Sur toutes les plateformes, il y a plus de place pour les hommes que pour les femmes. Lors des dernières élections du pays, les femmes se plaignaient ouvertement que les candidats masculins recevaient plus d'espace médiatique qu'elles.

Les journalistes et les défenseurs des droits humains disent que la voix limitée des femmes dans les médias n'est pas forcément intentionnel. Personne ne fait délibérément taire la voix des femmes dans les médias. Plutôt, un certain nombre de préjugés et facteurs socioculturels travaillent contre les femmes:

- En général, la société donne plus de place pour les hommes pour prendre la parole que pour les femmes et cela se reflète aussi dans les médias. Selon un journaliste du panel, «les femmes ne veulent généralement pas prendre la parole parce qu'elles croient que leur rôle n'est pas de prendre la parole en public.» «Par conséquent, il est

difficile de trouver des sources femmes qui sont prêtes à être citées dans les reportages.»

- Même s'il y a plus de femmes que d'hommes dans la population du Congo, très peu d'entre elles occupent les postes à responsabilité. Dans un gouvernement de 38 ministres, il n'y a que quatre femmes. Cette faible représentation atténue la voix des femmes dans les médias.
- L'accès aux médias a aussi un coût. Les hommes – en particulier les hommes politiques et d'affaires – peuvent se permettre une présence médiatique beaucoup plus que les femmes. Ce fut un facteur majeur dans la faible couverture des candidates lors des dernières élections du pays.

Une partie du problème est aussi que les médias n'ont pas de politiques claires visant à accroître la voix des femmes d'une manière proactive. «Les journalistes pensent que les articles sur les femmes et les questions des femmes ne se vendent pas.» Ils préfèrent couvrir les scandales qui peuvent faire propulser les tirages.

Il y a un certain effort, mais insignifiant pour faire changer cette tendance. Quelques radios et télévisions diffusent des émissions sur les femmes et le développement. Mais dans un pays politiquement très sensible, ces programmes ne traitent guère des «sujets de grande envergure», comme l'autonomisation des femmes, les droits et l'éducation des filles.

«Le Ministère de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement » ayant en charge les affaires féminines a pour mission de promouvoir l'équilibre entre les sexes et les conditions de vie des femmes. Une partie de sa stratégie consignée dans le plan d'action et de mise en œuvre de la politique nationale du genre, a une composante de communication¹². Ses produits comprennent la réalisation des tribunes radios télévisées sur les questions liées aux femmes dans leurs domaines d'activités en mettant l'accent sur la femme rurale, la jeune fille et la femme autochtone; la production des affiches, des spots publicitaires sur le vécu quotidien et lors de la célébration des journées nationales et internationales; la production des documentaires sur le statut socioculturel, économique et juridique de la femme congolaise y compris la jeune fille; des DVD sur les violences faites aux femmes, l'héritage, l'autonomisation de la femme, la scolarisation des jeunes filles, la communication sur le VIH/SIDA, les sensibilisations sur les IST et autres maladies et des questions juridiques. Mais peu de femmes ont la possibilité de regarder ces DVD.

D'autres parts les coûts élevés des tribunes et des espaces médiatiques, l'insuffisance des budgets alloués chaque année à ce ministère dans le cadre de la réalisation des sensibilisations à l'intérieur du pays limitent en quelque sorte son action à un large public.

¹² Les médias ont été impliqués dans l'élaboration de la politique du genre

Les radios rurales, qui se concentrent principalement sur le développement rural, ont le potentiel d'augmenter la voix des femmes en raison de la nature des secteurs qu'ils couvrent. Pourtant, les contraintes administratives et financières limitent leur impact. Une radio rurale, mise en place par le Ministère de l'Agriculture, diffuse plutôt de Brazzaville, loin de la grande majorité du monde rural du pays. Parce que la radio manque de moyens pour produire des programmes de qualité, elle est obligée de couvrir et de diffuser les événements politiques qui ne coûtent pas chers et qui sont même plus rentables à la radio.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☒
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	☒	☐	☐	☐	☒	☒	☐	☒	☒	☐
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Moyenne de l'indicateur:

2.5

2.8 Tous les medias reflètent de façon équitable les voix des minorités et de la société dans sa diversité linguistique et religieuse.

La société congolaise est caractérisée par de nombreuses poches de groupes minoritaires: ethniques, religieuses et linguistiques. Mais la plus importante est la minorité politique. En général, le parti au pouvoir domine les médias publics avec peu ou pas de place accordée à l'opposition. Certains partisans de l'opposition ont peur de parler dans les médias en raison d'un «haut niveau» d'intolérance politique qui prévaut dans le pays.

Le Congo est un Etat laïc qui tolère un large spectre de croyances religieuses. Cette diversité religieuse est reflétée dans les médias, avec les ondes données aux ministères chrétiens et musulmans. Certains groupes religieux sont propriétaires de leurs propres chaînes de télévision et stations de radio et émettent librement. Les églises catholiques et protestantes ont des journaux, en plus de chaînes de radio. Certains groupes religieux achètent de l'espace à la télévision et à la radio pour augmenter leur portée.

Il y a un grand nombre de programmes dans les langues locales, en particulier les deux langues nationales : lingala et kituba¹³. Mais la proportion des langues locales dans les médias est faible¹⁴, par rapport au caractère dominant du français, la langue officielle.

Comme les journalistes et les rédacteurs en chef considèrent les questions relatives aux minorités comme des sujets fades, ils ne font aucun effort pour couvrir ces secteurs. Partout dans le paysage médiatique, il y a un manque visible de reportages en profondeur sur les questions relatives aux minorités. «Le mieux qu'ils puissent faire est de couvrir un événement, mais au-delà il n'y a aucune investigation ou traitement en profondeur du sujet.» Les impératifs commerciaux et les préférences du public obligent les médias à choisir le contenu qui est «pertinent».

D'autres sujets sont tout simplement tabous. L'homosexualité, par exemple, n'est pas souvent discutée dans les médias. Quand elle est abordée, la tendance est à condamner la pratique. Même les journalistes maintiennent que l'homosexualité est inacceptable dans le contexte culturel du pays.

Parfois, le problème vient aussi de certains groupes minoritaires, qui sont souvent intimidés par les médias. Certaines populations autochtones, par exemple, préfèrent que les personnes d'un groupe ethnique «plus éclairé» parlent en leur nom. La plupart des personnes atteintes de handicap physique se détournent des médias.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur				✓								✓
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	✓		✓				✓					
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur		✓							✓	✓	✓	
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur						✓						
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur					✓							

Moyenne de l'indicateur:

2.6

¹³ Kikongo

¹⁴ Le Congo est supposé avoir environ 52 langues locales, ce qui représente autant de groupes ethniques

2.9 Les medias couvrent toutes les perspectives économiques, culturelles, politiques, sociales, locales et traitent des sujets d'investigation.

Le contenu des médias congolais est un panier mixte de divers sujets. Les journalistes considèrent la couverture de domaines politique, social, économique, communautaire et même culturel comme tâches de routine. Mais le processus décisionnel de la rédaction est souvent influencé par des forces qui ne sont pas de nature journalistique. Le résultat est qu'il n'y a pas une représentation équitable de tous les secteurs de la vie publique dans les médias. «Le Congolais ordinaire est à peine visible dans les médias».

Les événements d'actualité parrainés par le gouvernement, par exemple, obtiennent plus de place dans les colonnes des journaux et sur les ondes. L'information institutionnelle, comme on l'appelle, est souvent difficile à distinguer des événements du parti au pouvoir, qui prennent également la majeure partie de l'espace. En moyenne, les informations gouvernementales et politiques constituent pratiquement huit sujets sur dix reportages. Les principales raisons en sont que les médias se sentent «obligés» de couvrir l'action du gouvernement afin d'apparaître amicaux (ou pour obtenir des faveurs); et parce que ces événements ne sont pas chers et sont faciles à couvrir.

Les sujets économiques ont tendance à prendre l'espace restant, soit parce que les journalistes sont parrainés pour couvrir les événements, soit parce que la direction espère les utiliser comme appât pour attirer la publicité. La couverture des autres matières est déterminée par leur nature «chaude» ou assez sensationnelle pour faire vendre le journal.

Les médias privés comme publics sont pointilleux sur ce qu'ils couvrent. Mais il y a généralement plus de diversité dans les médias privés que dans les médias publics, qui apparemment existent pour ne relater que la version du gouvernement.

Le journalisme d'investigation est faible. De temps à autre, un reportage d'investigation est publié dans les journaux ou diffusé à l'antenne, mais la pratique n'est pas systématique. «Les médias mettent l'accent sur des sujets qui ne nécessitent pas d'investissements lourds.» La plupart des projets d'investigation sont donc limités à des sujets tels que la prostitution et les petits délits.

De temps en temps, les pouvoirs publics cherchent à empêcher les médias de couvrir des sujets sensibles. Suite à l'explosion d'un stock de munitions dans une installation militaire en mars 2012, le Ministre de l'Intérieur a interdit toute couverture médiatique deux jours après l'incident.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	☒	☐	☒	☒	☐	☐	☒	☒	☐	☐	☐
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	☐	☒	☐	☐	☒	☒	☐	☐	☒	☒	☐
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Moyenne de l'indicateur:

2.4

2.10 Les diffuseurs privés offre un minimum des programmes de qualité et d'intérêt public.

Les émissions produites localement comme *Congo Matin* sur DRTV, sont accessibles aux Congolais tous les matins. Avec des programmes tels que *Café de la Presse*, *Sans Détour*, *Congo Matin*, *Dites-le de Télé-Congo*, *Face aux Auditeurs* de Radio-Congo, *La grande Interview* sur MNCOM TV, *Le Magazine de la presse* sur MNOM TV, les diffuseurs démontrent leur désir de produire des contenus de proximité. Ces émissions sont très populaires et admirées du grand public parce qu'elles traitent des problèmes quotidiens qui l'affectent directement. Mais au-delà de quelques programmes tels que ceux cités ici, il semble n'y avoir rien d'autre.

«Les programmes locaux de qualité font défaut. La plupart des radios et télévisions privées jouent de la musique toute la journée parce qu'ils n'ont rien d'autre à diffuser». Les bulletins d'actualités sont souvent dominés par les nouvelles internationales (jusqu'à 70%), qui sont relayées à partir de chaînes étrangères.

Le manque de ressources et de personnels qualifiés a été identifié comme la cause de la rareté de productions locales de qualité. Par exemple, il n'y a pas d'émissions sur l'histoire du pays depuis l'indépendance à nos jours en 2013. «La durabilité est un problème. La plupart des stations alignent des programmes de qualité lors de la mise en ondes mais, quelques temps après, ces programmes commencent à disparaître». De plus, les employés ne sont pas motivés en raison des bas salaires et des mauvaises conditions de travail.

Le pointage:

Notes individuelles:

	1	2	3	4	5
1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur					
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur					
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur					
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur					
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur					

Moyenne de l'indicateur: 3.1

2.11 Le pays dispose d'une politique cohérente des TICs ou le gouvernement met en œuvre des mesures encourageantes qui visent à répondre aux besoins d'information de tous les citoyens y compris les communautés marginalisées.

Littéralement, le secteur des TIC au Congo évolue en pilotage à vue. Il n'existe aucune politique cohérente des TIC et chaque sous-secteur semble se développer à son propre rythme. Certaines lois et un cadre réglementaire existent dans les domaines de la téléphonie mobile et de la fourniture de services Internet, mais il n'existe aucune disposition pour promouvoir l'utilisation des TIC par le grand public. «Le gouvernement se concentre principalement sur les téléphones mobiles».

Le taux de pénétration de la téléphonie mobile a augmenté au fil des ans, principalement en raison du dynamisme du marché: la concurrence élevée et le faible coût des téléphones portables. Le pays compte désormais quatre fournisseurs de services, l'un des ratios populations-promoteurs les plus élevés dans la sous-région.

Mais ailleurs, la qualité des services Internet, en particulier pour le grand public, reste inférieure. Le nombre de cybercafés dans le pays a chuté de 250 à 100 en deux ans, selon une étude conjointe de la FAO et la Banque mondiale publiée en 2007. Les problèmes incluent le mauvais débit, la connections non fiable et les délestages d'électricité qui peuvent durer pendant des mois dans certaines parties des grandes villes. Le gouvernement parle de la mise en place de fibres optiques pour introduire Internet haut débit depuis plus de dix ans, mais aucune action n'a encore vu le jour.

Il y a eu des efforts pour équiper certains services publics avec les ordinateurs, mais dans le vrai sens du terme, l'informatisation de l'administration publique est

limitée. Le diffuseur public, Télé-Congo, par exemple, a été connecté à Internet pendant quelques mois, mais le système est tombé en panne et n'a jamais été réparé.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur			✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓						
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	✓	✓			✓	✓													
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur																			
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur																			
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur																			

Moyenne de l'indicateur:

1.4

2.12 Le gouvernement n'utilise pas son pouvoir sur l'attribution des contrats publicitaires pour influencer le contenu rédactionnel.

Les entreprises publiques et parapubliques sont de loin les plus gros annonceurs au Congo avec des appels d'offre et d'autres annonces publiques. La plupart de ces annonces sont insérées dans les publications «amies», en l'absence de tout critère de placement d'annonces publiques axé sur le marché. Il existe des preuves que ces annonces sont données en fonction des lignes éditoriales des médias destinataires.

Les autorités utilisent les annonces pour interférer avec le contenu éditorial, soit directement ou indirectement. Les employés de Radio Liberté, par exemple, affirment avoir reçu des menaces de retirer une partie du contenu, sans quoi ils perdraient leur contrat de publicité avec un ministère du gouvernement. Le ministère délégué aux grands travaux, le plus grand annonceur public du pays, publiait des annonces dans tous les médias mais a commencé à écarter les organisations des médias «hostiles».

Les annonceurs privés craignent également d'insérer la publicité dans les médias «critiques», car ils n'aimeraient pas être perçus comme parrains de «l'opposition», tel que ces médias sont considérés. Le géant de la téléphonie mobile MTN, qui est l'un des plus grands annonceurs privés, a une fois demandé à un producteur de Radio Liberté de ne diffuser leurs annonces qu'avec les programmes musicaux, «car les émissions musicales ne sont pas sensibles».

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur		
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur		
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur		
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur		
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur		

Moyenne de l'indicateur: 1.9

2.13 Le marché de publicité est assez grand pour soutenir une diversité d'organes de presse.

Il est difficile d'estimer la taille du marché de la publicité au Congo à cause du manque de régies et le caractère souvent informel des transactions publicitaires. Personne n'a réalisé d'études dans le secteur. Les annonceurs ne rendent également pas publiques leurs dépenses publicitaires.

Mais la compréhension générale à travers les médias est que tout ce qui est disponible sur le marché publicitaire n'est pas assez pour soutenir le secteur. Seule une poignée d'opérateurs de téléphonie mobile, les brasseries, les concessionnaires automobiles et les institutions financières annoncent régulièrement. «L'économie n'est pas diversifiée, ce qui affecte les dépenses publicitaires puisque les entreprises n'ont pas de réelle concurrence».

Les grandes entreprises du pays, telles que celles des secteurs du pétrole et du bois croient qu'elles n'ont pas besoin de publicité. La concurrence des autres plates-formes publicitaires comme les panneaux d'affichages, prospectus, affiches et d'événements promotionnels diminue cruellement les recettes absolument nécessaires aux médias. La plupart des multinationales préfèrent également insérer la publicité dans les médias internationaux qui vendent ou émettent dans le pays.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☒	☒	☒	☒
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	☒	☒	☒	☐	☒	☒	☒	☐	☐	☐	☐
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Moyenne de l'indicateur: 1.5

Note du secteur 2: 3.1

SECTEUR 3:

**La régulation de la radiodiffusion et
télévision est transparente et indépendante
;le diffuseur de l 'Etat se transforme en
véritable diffuseur public..**

La régulation de la radiodiffusion et télévision est transparente et indépendante; le diffuseur de l'Etat se transforme en véritable diffuseur public.

3.1 La législation sur l'audiovisuel a été adoptée et est appliquée, et crée un environnement favorable à l'audiovisuel public, commercial et communautaire.

La loi sur la Liberté de l'Information et de la Communication¹⁵ établit des règlements pour les radiodiffuseurs publics et privés. Elle décrit les conditions pour l'attribution des licences et des fréquences. Cette loi votée en 2001 est considérée comme relativement progressive, par rapport au régime qui l'a précédé.

La loi exige simplement aux fondateurs des institutions de diffusion de «déclarer» leur intention au parquet. Elle ne fait aucune mention de frais¹⁶ et ne demande aux fondateurs que d'indiquer leur capital. L'article 71 interdit aux partis politiques d'être «directement» ou «indirectement» propriétaires de radios ou télévisions. Le Conseil supérieur de la liberté de la communication est l'organe responsable de l'attribution des licences.

Ce cadre législatif «propice» est responsable de l'émergence d'une dizaine de stations de radio et chaînes de télévision dans le pays au cours de la dernière décennie.

Néanmoins, la faiblesse de la mise en œuvre de la loi a permis à une cacophonie de s'installer. Dans de nombreux cas, le Ministère de la Communication tente de jouer le rôle du conseil. «Certaines fréquences ont été attribuées par le Ministère tandis que d'autres ont été attribuées par le Conseil».

Le contrôle du gouvernement sur le conseil limite son indépendance totale. Même si la loi ne fixe pas de frais pour l'attribution des fréquences ou d'autorisation, les promoteurs sont obligés de payer jusqu'à 5 millions FCFA (environ 7.600 euros). «Cet argent est partagé entre les fonctionnaires du Conseil et le Ministère». L'existence d'une «commission de gestion des fréquences» logée auprès de la Présidence a également ajouté à la confusion.

¹⁵ Titre IV

¹⁶ Le Conseil supérieur de la liberté de la communication est censé fixer les conditions de l'octroi des licences audiovisuelles mais ne le fait pas

Tout ceci a créé un environnement plutôt hostile pour les médias publics. Une des principales conséquences est que beaucoup trouvent difficile l'obtention des fréquences de radiodiffusion.

Au moins deux projets de radio ont attendu cette obtention pendant de nombreuses années sans succès. Radio Magnificat, une chaîne appartenant à l'Église catholique, a attendu pendant cinq années et a décidé de commencer à émettre, pour finalement forcer la main des autorités: c'est ainsi qu'elle a obtenu la licence pour se formaliser. Les professionnels de l'industrie affirment que les fréquences sont attribuées de manière sélective, principalement aux personnes ayant des liens étroits avec le gouvernement. «Ils pratiquent deux poids deux mesures en donnant à certains et pas à d'autres».

Une loi distincte¹⁷ régit en outre la radiotélévision publique. Elle se préoccupe surtout de garantir l'accès des partis politiques, des syndicats et autres groupes professionnels au diffuseur public. L'article 3 de la loi oblige la radiotélévision publique à créer un espace pour «l'expression directe» des groupes ciblés d'une manière équitable.

Le pointage:

Notes individuelles:

[illegible]

Moyenne de l'indicateur: 2.5

3.2 L'audiovisuel est régulé par un organe indépendant suffisamment protégé par la loi contre les ingérences, et dont le conseil n'est pas dominé par un parti politique particulier et dont les membres de conseil sont nommé de façon ouverte en concertation avec la société civile.

Le Conseil supérieur de la liberté de la communication est responsable de la réglementation à travers le pays. Il est investi de pouvoirs, notamment en établissant les conditions d'attribution et de retrait des fréquences et des cartes

17 Loi no 15-2001 relative au pluralisme dans l'audiovisuel public

de presse et même la fermeture de chaînes de radio et de télévision. Selon la loi, il s'agit d'un organisme indépendant. L'article 2 de la loi de 2003 créant l'organe stipule que:

«Le Conseil supérieur de la liberté de la communication est une autorité administrative, indépendante, chargée de réguler la liberté de communication».

Mais cette indépendance n'est pas suffisamment garantie. Sept de ses onze membres sont nommés: trois (3) par le président, deux (2) par l'Assemblée nationale et deux (2) par le Sénat. Même si les deux derniers sont constitutionnellement des pouvoirs séparés, ils sont dominés par la présidence et le parti au pouvoir et manque d'indépendance proprement dite. Les autres membres du conseil sont nommés par la Cour suprême (2) et le corps des médias (2).

Le Conseil actuel est dominé par des membres du parti au pouvoir. Son président est un ancien ministre et membre du bureau politique du parti au pouvoir, le Parti Congolais du Travail (PCT). Même si le corps des médias est invité à nommer deux membres du Conseil, le processus de sélection ne comprend pas une large consultation, impliquant notamment la société civile.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	☐	☐	☒	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☒
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	☒	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☒	☐
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☒	☐	☐	☐
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Moyenne de l'indicateur:

1.9

3.3 L'organe qui régit les services d'audiovisuel, et les licences, le fait dans l'intérêt public et assure l'équité et la diversité des points de vues représentant la société dans son ensemble.

Dans l'ensemble du secteur des médias, le Conseil supérieur est perçu comme un organe au service des autorités publiques et du parti au pouvoir. Il est considéré comme discriminatoire dans l'attribution des fréquences, généralement en faveur des membres de la classe dirigeante, qui contrôlent la majeure partie du secteur

de la radiotélévision du pays. Il est également considéré comme un organe qui existe pour contrôler la création d'organes potentiellement critiques.

«Les chaînes d'information ont plus de mal à être autorisées à émettre que les chaînes de divertissement». Les radiodiffuseurs indépendants comme la Radio Magnificat catholique et la Radio Eveille protestante ont attendu des années avant d'obtenir le droit de diffuser. La plupart des initiatives de citoyens privés indépendants n'aboutissent jamais parce que leurs dossiers «finissent dans les tiroirs».

Le conflit dans la gestion des fréquences entre le Ministère de la Communication, le Conseil supérieur de la communication et la Commission de gestion des fréquences crée une confusion qui défavorise l'égalité des chances dans la création de sociétés de l'audiovisuel.

Il est soupçonné que la majeure partie des opérateurs émettent avec des autorisations provisoires, en attendant la définition des règles de délivrance de licences par le Conseil supérieur. Certaines de ces «autorisations provisoires» ont été accordées par le Ministère de la Communication, d'autres par le Conseil supérieur.

Le pointage:

Notes individuelles:

[illegible]

Moyenne de l'indicateur: 1.5

3.4 Le diffuseur public/d'Etat est responsable devant le public par l'intermédiaire d'un conseil indépendant qui est représentatif de la société en général et désigne de manière indépendante, ouverte et transparente.

Télé-Congo et Radio-Congo, deux diffuseurs publics qui opèrent séparément n'ont pas de conseil d'administration. Elles sont chacune statutairement des directions du Ministère de la Communication et dirigées par des administrateurs

nommés – un pour les services de radiodiffusion et un autre pour la télédiffusion. Les deux directeurs sont directement responsables chacun devant le Ministre de la Communication.

Radio-Congo et Télé-Congo sont logées dans le nouvel immeuble qu'elles ont intégré en février 2009. Cet immeuble est managé par un administrateur délégué qui dépend directement du Ministre de la Communication.

Deux autres directions du Ministère de la Communication sont également logées dans le même immeuble: notamment La Nouvelle République et Télédiffusion du Congo (TDC) qui gère les fréquences et émetteurs de l'audiovisuel.

L'immeuble est gardé par les éléments de la garde présidentielle qui fouillent tous les agents et invités à l'entrée et à la sortie.

Le pointage:

Notes individuelles:

	1	2	3	4	5
1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓	✓	✓	✓	✓
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur					✓
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur					✓
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur					
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur					

Moyenne de l'indicateur: 1.2

3.5 L'indépendance rédactionnelle du diffuseur public/ d'Etat de toute influence politique est garantie par la loi et appliquée pour assurer des nouvelles et des programmes d'actualité équilibrées et équitables.

Légalement, un journaliste peut refuser une mission qu'il trouve en contradiction avec le principe général du média pour lequel il travaille, comme stipulé dans le contrat de travail¹⁸. Si le journaliste travaille pour les médias publics et appartient à la fonction publique, la loi dit que le journaliste est obligé d'exercer l'impartialité dans l'exercice de sa profession.

Mais la pratique ne rassemble aucune de ces garanties. Les personnels de rédaction et de gestion de la radiotélévision Congo sont obligés de «suivre la ligne tracée par les autorités politiques et publiques». Il est fréquent d'entendre

18 Art. 97, la loi sur la liberté de l'information et de la communication

les rédacteurs en chef et directeurs de rédactions déclarer publiquement qu'ils sont responsables devant le président ou le ministre qui les a nommés et qu'ils suivront leurs ordres. Il est également fréquent de voir bloquer les émissions et les reportages qui ne favorisent pas les autorités, ou alors on les dénature pour les montrer sous un jour négatif.

Recevoir des instructions et directives d'une autorité publique sur la façon dont un article doit être rédigé est à la fois fréquent et répandu. Dans le pire scénario, les journalistes des médias publics sont contraints de monter le son et les images d'une manière qui fausse l'information en faveur de la version du gouvernement. De plus en plus, des militaires sont nommés pour prendre des positions éditoriales dans la radio et la télévision d'Etat.

Le pointage:

Notes individuelles:

[illegible]

Moyenne de l'indicateur:

1.1

3.6 Le diffuseur public/d'Etat est correctement financé de manière à le protéger contre toute ingérence politique par le biais de son budget et contre toute pression commerciale.

Les médias d'Etat dépendent des allocations financières prévues dans le budget de l'Etat. Les engagements sont effectués par le Ministère de la Communication et des Relations avec le parlement.

La radio et télévision publiques n'ont pas d'autres moyens indépendants de recueillir de l'argent. Même si elles acceptent la publicité, l'argent est considéré comme le chiffre d'affaires du Ministère de la Communication. Lors d'un entretien très controversé au début de 2013, le directeur de la télévision d'Etat a déclaré ne rien gérer lorsque questionné sur les difficultés financières de la société.

SECTEUR 4:

**Le media pratique un niveau
élevé des normes professionnelles.**

Le media pratique un niveau élevé des normes professionnelles.

4.1 Le niveau de traitement de l'information obéit aux principes de base d'exactitude et d'équité.

Les médias congolais sont caractérisés par un éventail de défauts qui minent généralement leur crédibilité. Les médias publics, comme les médias privés sont souvent l'objet de critiques pour la partialité, la non vérification des faits et même la fabrication ou distorsion flagrante de l'information.

«Le contenu éditorial inclut parfois des mensonges et des insultes.» En règle générale, les reportages sont chargés de commentaires et d'opinions personnelles du journaliste et il n'y a aucun effort visible pour séparer les faits et les points de vue.

Le contenu payé (reportages et interviews) est souvent présenté comme le fruit d'un travail journalistique, parfois même à la une. Le public croit que les journalistes participent souvent à la propagande et «blanchissent» les politiciens et autres personnalités publiques et les institutions. Il est fréquent que les médias publient entièrement des reportages produits ou écrits par des attachés de presse et chargés des relations publiques. «Les nouvelles semblent toujours être téléguidées. Les journalistes ont des intérêts qu'ils tentent de promouvoir dans leur travail».

De multiples facteurs contribuent au bas niveau de professionnalisme des médias congolais. Mais les plus importants sont le manque de formation adéquate, les pratiques de corruption dans la société en général et une culture de «lèche-bottes». «Beaucoup veulent faire un bon travail, mais le contexte est difficile».

Une conséquence directe est le nombre de procès en diffamation devant les tribunaux congolais. Selon une estimation, au moins une affaire est entendue toutes les deux semaines, la plupart d'entre elles résultant en verdicts de culpabilité. La confiance du public dans les médias a également chuté, entraînant la faiblesse des ventes des journaux. «Il n'y a rien dans les journaux pour aider le public à faire des choix éclairés».

Les médias privés prétendent être relativement plus professionnels que les médias d'Etat, qui sont fortement influencés par les politiciens et les pouvoirs publics. Les autorités publiques considèrent la presse privée comme une force d'opposition, parce que de temps à autre, elle publie des articles qui embarrassent le gouvernement. Néanmoins, les médias privés sont principalement responsables de reportages à sensation.

Le pointage:

Notes individuelles:

[illegible]

Moyenne de l'indicateur: 1.8

4.2 Les medias suivent volontairement des codes de normes professionnelles, qui sont appliquées par des organes indépendants /non-législatif qui traitent les plaintes du public.

Il existe un Observatoire Congolais des Médias (OCM) qui est un organisme d'autorégulation mis en place par les professionnels. Il a été créé en 2001 après un séminaire pour les journalistes sur «médias et paix» à Pointe-Noire. Parmi ses objectifs, l'observatoire doit promouvoir le «principe de l'éthique» et le professionnalisme. Ses principales activités comprennent la surveillance du paysage médiatique et il reçoit et traite souvent des plaintes du public concernant la conduite des médias.

L'Observatoire a élaboré un guide en huit points pour l'aider à évaluer la scène médiatique. Ils comprennent, entre autres, la violation de la notion d'objectivité et d'équité, la diffusion de fausses informations, la violation de la vie privée et de la dignité humaine, la propagation de la haine, et l'utilisation de méthodes peu orthodoxes pour la collecte de l'information.

Selon l'Observatoire, les trois délits de presse les plus fréquents enregistrés en 2008 comprenaient la violation des principes d'objectivité et d'équité (33%), la propagation de la haine (17,54%), la violation de la vie privée (14,42%).

Néanmoins, l'Observatoire a des difficultés. Il a perdu son financement, qui était initialement fourni par une ONG internationale appelée Institut Vie et Paix qui ne travaille plus dans le pays. Il n'a pas de bureau.

Les journalistes congolais ont également adopté un code d'éthique et de déontologie en 1992 à l'issue des états généraux de la communication. Le code porte sur les droits et devoirs des journalistes, et établit des directives pour ce qui est considéré comme une conduite professionnelle acceptable dans la profession.

Ces deux instruments fonctionnent plus ou moins dans la complémentarité. L'Observatoire des médias a tiré la plupart de ses lignes directrices du Code d'éthique et de déontologie. Ils doivent également partager l'espace dans la promotion de la bonne conduite avec l'organe statutaire qui est le Conseil supérieur. Jusqu'à présent, il n'existe aucune preuve de conflit.

L'existence d'initiatives d'autorégulation dans le secteur n'a malheureusement pas amélioré le niveau du journalisme dans le pays. Même si les journalistes ont volontairement institué un code de conduite pour la profession, il n'est pas souvent respecté. Les rédactions n'ont pas pris le relais pour créer des lignes directrices internes pour leurs journalistes et leurs rédacteurs en chef.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

2.7

4.3 Les niveaux de salaires et les conditions générales de travail des journalistes et des autres professionnels des médias, y compris leur sécurité sont appropriés.

Les journalistes et autres professionnels des médias sont généralement sous-payés. Le salaire de niveau d'entrée dans la fonction publique est 90.000 FCFA (137 euros) par mois et le plus haut salaire ne va guère au-dessus 450.000 FCFA (686 euros) par mois. Les journalistes du secteur public sont assujettis aux mêmes règles que ceux de la fonction publique congolaise. Cependant, un Statut particulier publié en octobre 1982 et en cours de revalorisation, accorde des primes et indemnités spécifiques aux personnels publics des médias. Il n'est pas exclu, que le point de la valeur indiciaire qui est de 200 FCFA (0,30 euro) en 2013, puisse connaître une augmentation de 50 pour cent en 2014.

Le salaire est beaucoup plus faible dans le secteur privé. Dans les pires cas, certains organes de presse privés comme Radio Liberté ne paient pas leurs journalistes, qui sont obligés de vivre des pourboires et des faveurs de sources d'information et des organisateurs d'événements.

En 2009, les journalistes et leurs employeurs ont signé une convention collective, qui a fixé le salaire minimum pour les journalistes de la presse privée à 90.000 FCFA (137 euros). Mais les termes de la convention sont largement ignorés. Néanmoins, quelques maisons de presse telles que, «La Semaine Africaine», «TOP TV», «Les Dépêches de Brazzaville», «ES TV», «MNCOM» respectent cette convention et il y en a d'ailleurs qui ont négocié des contrats avec leurs employés avec des émoluments supérieurs aux taux indiqués dans la convention collective. La Convention est également sollicitée dans la résolution des différends entre le journaliste et son employeur.

Dans l'ensemble, les journalistes ne sentent pas leur sécurité assurée. Le siège de la télévision publique est gardé par des éléments de la garde républicaine, une unité d'élite militaire responsable de la sécurité du président de la République. Mais les journalistes ont le sentiment que les gardes sont là plus pour les espionner que pour les protéger. Même les employés sont régulièrement fouillés quand ils pénètrent dans le bâtiment.

Les conditions de travail sont généralement mauvaises, avec peu d'organes de médias offrant de bonnes installations et des bureaux. La télévision et radio d'Etat font l'exception. Elles ont aménagé en 2009 dans un nouveau bâtiment, avec de meilleurs bureaux, stations de travail et ordinateurs.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

1.9

4.4 Les journalistes et autres professionnels des médias sont organisés en syndicats et /ou en associations professionnelles, qui défendent leurs intérêts de manières effectives.

Une douzaine d'associations de médias opèrent au Congo et sont censées travailler dans l'intérêt des journalistes, en particulier leurs membres. La plupart de ces organisations ont joué un rôle dans l'avènement de la convention de négociation collective dans le secteur des médias. Les plus importantes d'entre elles comprennent:

- La Fédération Syndicale des Travailleurs de la Communication
- Le Groupe des journalistes pour la paix
- L'Association des Editeurs de Presse du Congo
- L'Observatoire Congolais des Médias
- L'Association Congolaise des journalistes et éditeurs de Presse
- L'Association des journalistes reporters
- Le centre de ressource de la presse
- L'Associations des Journalistes des Langues Nationales
- Le Réseau national des journalistes des radios locales et communautaires

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur: 3.9

4.5 Les journalistes et les maisons de presse sont intègres et ne sont pas corrompues.

Des études distinctes menées par l'organisme anti-corruption du pays en 2002 et 2010 ont montré que les médias étaient le cinquième secteur le plus corrompu au Congo. Les journalistes habituellement acceptent, et exigent même, des faveurs financières et matérielles des sources d'information. Les «pot-de-vin» sont répandus et considérés comme une pratique courante dans le secteur du

journalisme. Les organisateurs et les sources d'information savent à l'avance que les journalistes doivent repartir avec «l'argent du transport» ou ce qui est largement reconnu dans le secteur comme les «frais de déplacement». Ces frais varient entre 5000 francs CFA (environ 7,60 euros) et plus. Ce montant est plus élevé dans la soirée, les week-ends et si le journaliste doit sortir de la ville.

Beaucoup de journalistes dans la profession ne voient pas cette pratique comme une corruption passive, et la considèrent plutôt comme une pratique acceptable. Il est commun pour les stations de télévision et de radio de réclamer des frais pour le passage d'un élément d'information sur les ondes. En ce qui concerne la presse écrite, seulement quelques journaux marquent le contenu «payé» comme étant de la publicité ou du publi-reportage. Mais parfois, «les annonceurs disent qu'ils ne veulent pas que le public sache qu'un article a été payé, et le journal est obligé de le publier comme une nouvelle».

Un rapport de l'Observatoire Congolais des Médias (OCM) sur la pratique du journalisme en 2009 a souligné que cette pratique était erronée et a exhorté les journalistes à s'abstenir d'accepter ou de demander de l'argent à leurs sources d'information. La plupart des organes des médias ont refusé de publier ces recommandations. Un journal a accusé l'observatoire des médias, qui a édité le rapport, d'essayer de «tuer» la presse.

La corruption «est devenue une culture» dans les médias et beaucoup craignent maintenant que même de meilleurs salaires ne résoudraient rien. Beaucoup prennent l'exemple des magistrats¹⁹, qui sont parmi les meilleurs professionnels rémunérés dans le pays, mais le système de justice demeure l'un des secteurs les plus corrompus. Pour certains, «des salaires plus élevés ne feraient qu'amener la corruption à un niveau supérieur».

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓		✓	✓		✓	✓			✓
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur								✓	✓	✓
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur					✓					
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur		✓								
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur										

Moyenne de l'indicateur:

1.7

¹⁹ Les magistrats sont censés gagner environ USD1000 par mois en dehors des primes et indemnités

4.6 Les journalistes et les rédacteurs ne pratiquent pas l'autocensure dans l'audiovisuelle privée et dans la presse écrite privée.

En général, les journalistes du secteur privé sont plus audacieux que ceux du secteur public. Ils sont plus libres de couvrir l'opposition, les autres groupes qui peuvent être hostiles au gouvernement et les sujets qui sont moins susceptibles d'être évoqués dans les médias publics. Les articles sur les droits humains, comme un cas récent de la mort d'un citoyen en détention par la police, ne peuvent qu'être relatés dans la presse privée.

Mais les journalistes sont définitivement conscients des lignes à ne pas franchir et sont forcés de faire attention à ce qu'ils disent. De nombreux domaines de la vie publique, tels que la sécurité et les revenus de ressources naturelles, sont considérés comme sacrés, même par les journalistes de la presse privée. «Parfois, les journalistes doivent peser leurs mots de sorte que personne ne soit heurtée». En l'absence de la primauté du droit, de nombreux journalistes sont prudents sur les articles qui peuvent attirer les problèmes.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur: 2.7

4.7 Les professionnels des medias ont accès aux structures de formation qui offrent des programmes de qualification formelle ainsi que des possibilités d'améliorer leurs compétences.

L'Université de Brazzaville offre une formation en sciences et techniques de la communication et est le principal centre de formation pour les journalistes. L'Ecole nationale et moyenne d'Administration offre également un cours de communication de deux ans. En outre, le Centre de ressources des médias

organise régulièrement des stages de courte durée pour la mise à niveau des compétences.

La création du Centre de Formation et de Perfectionnement des Professionnels de l'Information et de la Communication est encore en travaux. Le gouvernement travaille également avec l'UNESCO pour créer l'Institut panafricain de gestion en communication de Pointe-Noire. L'institut est supposé entrer en service en 2014.

En dépit de l'existence de plusieurs structures de formation formelle, la plupart des organes de médias recrutent un personnel non qualifié parce que moins coûteux. Régulièrement des séminaires et des ateliers sont donc organisés dans le pays pour fournir des compétences de base de l'écriture ou renforcer les compétences des reporters ou rédacteurs plus expérimentés.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

3.6

4.8 L'égalité des chances sans distinction de race ou d'origine ethnique, groupe social, de genre /sexe, de religion, d'handicap et d'âge est promue dans les organes de presse.

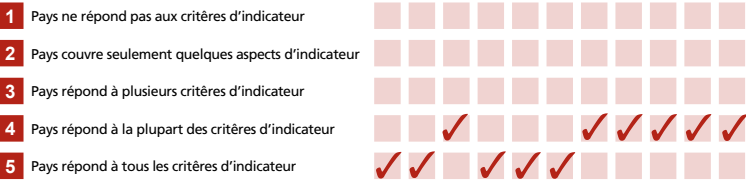
Tout le monde semble être le bienvenu dans les médias au Congo. Il y a des dirigeants de médias qui sont des handicapés physiques. Les femmes ont également réussi à se hisser au premier plan dans le secteur, plusieurs d'entre elles occupant des fonctions de cadres moyens ou supérieurs dans les rédactions. Partout où l'on regarde, il n'y a pas de sentiment de discrimination. Les médias catholiques, par exemple, recrutent un personnel de toute obédience. «Il y a de la place pour tout le monde».

Mais pas pour les homosexuels. L'homosexualité reste très impopulaire et un sujet tabou pour la société congolaise. Même si le nombre d'homosexuels semble augmenter de plus en plus, rares sont ceux qui se déclarent homosexuels publiquement. Il n'y a pas connaissance de personnes ouvertement déclarées

homosexuelles travaillant dans les médias. L'égalité des chances est aussi limitée par la politisation du recrutement et de la promotion dans le secteur public, ce qui peut favoriser les gens d'une certaine classe, groupe ethnique ou penchant politique.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur: 4.5

Note du secteur 4: 2.9

La voie à suivre

1. Quels changements y a-t-il eu dans l'environnement des médias ces deux/trois dernières années?

Ce Baromètre des Médias Africains (BMA) est le premier pour la République du Congo. La plupart des grands développements dans les médias ont eu lieu au cours de la période post-conflit, une période de plus d'une décennie. Les développements qui suivent sont les plus récents et les plus déterminants. Ils sont aussi bien positifs que négatifs.

Les développements positifs

Peut-être le développement le plus important dans l'environnement médiatique congolais est l'élimination de l'emprisonnement pour les délits de presse et son remplacement par des amendes. Les journalistes se sentent plus libres et deviennent par conséquent plus audacieux.

En 2009, le pays a signé sa première convention collective pour les professionnels de la communication, ce qui a renforcé le cadre juridique en ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail en général des journalistes. Le document est reconnu au tribunal du travail du pays.

Après des années dans un immeuble «vétuste», le diffuseur public a aménagé dans un nouveau bâtiment équipé de bureaux et d'équipements confortables en 2009. Le bâtiment abrite la radio comme la télévision d'Etat.

Les développements négatifs

Les lois sur les médias congolais sont généralement progressives, mais de nombreuses dispositions importantes ont été rendues inapplicables par l'absence de législation ou de textes d'application opérationnels. En conséquence, la liberté des médias a évolué dans beaucoup de confusion, d'incertitude et d'abus.

De la même manière que le secteur devient plus dynamique, le volume de la propagande pro-gouvernementale augmente aussi dans les colonnes des journaux et sur les ondes. Une sorte de culte de la personnalité a trouvé racines partout dans les médias, affectant la crédibilité et le respect du public.

Le décès suspect d'un blogueur anti-corruption en 2012 n'a pas été largement considéré comme un développement négatif, à la fois parce qu'il était peu connu dans les cercles médiatiques nationaux et parce qu'il n'était pas clair si le feu qui l'a tué avec sa famille était un acte d'incendie criminel.

2. Quel type d'activités faut-il mener dans les deux/trois prochaines années?

- La publication, le lancement et une large diffusion du rapport du BMA.
- La création d'une Maison de la Presse.
- La création d'une plateforme pour le dialogue entre les organisations des médias et l'État dans les domaines des réformes des lois, de l'adoption des textes d'application, et de l'adoption d'un statut spécial pour les journalistes.
- Un plaidoyer pour un soutien au développement des médias congolais.

Ce panel a eu lieu les 11 et 12 mai 2013 à Kintélé, République du Congo.

Les Panélistes:

Médias:

1. M. Joachim Mbanza, directeur de publication
2. M. Edouard Adzotsa, journaliste et syndicaliste
3. M. Bernard Mackiza, journaliste
4. Mme Pulchérie Onka, journaliste
5. Mme Christine Nathalie Foundou, journaliste
6. Mme Berthe Jeanine Koumba, journaliste

La société civile:

7. Maître Ewagoyi Modeste Moussa, avocat
8. Père Félicien Mouvougou, prêtre
9. Mme Sylvie Nadège Mfoutou-Banga, activiste
10. Mme Marie Pauline Mougouo Oyela, activiste
11. Mme Christiane Estelle Ickonga, activiste

Modérateur:

M. Gabriel Baglo

Rapporteur:

M. Eugene N Nforngwa



AFRICAN MEDIA BAROMETER

The first home grown analysis of the
media landscape in Africa



REPUBLIC OF THE CONGO 2013

English Version

The African Media Barometer (AMB)

The African Media Barometer (AMB) is an in-depth and comprehensive description and measurement system for national media environments on the African continent. Unlike other press surveys or media indices the AMB is a self-assessment exercise based on home-grown criteria derived from African Protocols and Declarations like the Declaration of Principles on Freedom of Expression in Africa (2002) by the African Commission for Human and Peoples' Rights. The instrument was jointly developed by fesmedia Africa, the Media Project of the Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) in Africa, and the Media Institute of Southern Africa (MISA) in 2004.

The African Media Barometer is an analytical exercise to measure the media situation in a given country which at the same time serves as a practical lobbying tool for media reform. Its results are presented to the public of the respective country to push for an improvement of the media situation using the AU-Declaration and other African standards as benchmarks. The recommendations of the AMB-reports are then integrated into the work of the 19 country offices of the Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) in sub-Sahara Africa and into the advocacy efforts of other local media organisations like the Media Institute of Southern Africa.

Methodology and Scoring System

Every three to four years a panel of 10-12 experts, consisting of at least five media practitioners and five representatives from civil society, meets to assess the media situation in their own country. For 1½ days they discuss the national media environment according to 39 predetermined indicators. The discussion and scoring is moderated by an independent consultant who also edits the AMB-report.

After the discussion of one indicator, panel members allocate their individual scores to that respective indicator in an anonymous vote according to the following scale:

1	Country does not meet indicator	
2	Country meets only a few aspects of indicator	
3	Country meets some aspects of indicator	
4	Country meets most aspects of indicator	
5	Country meets all aspects of the indicator	

The sum of all individual indicator scores will be divided by the number of panel members to determine the average score for each indicator. These average indicator scores are added up to form average sector scores which then make up the overall country score.

Outcome

The final, qualitative report summarizes the general content of the discussion and provides the average score for each indicator plus sector scores and overall country score. In the report panellists are not quoted by name to protect them from possible repercussions. Over time the reports are measuring the media development in that particular country and should form the basis for a political discussion on media reform.

In countries where English is not the official language the report is published in a bilingual edition.

Implementing the African Media Barometer the offices of the Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) and – in SADC countries the Media Institute of Southern Africa (MISA) – only serve as a convener of the panel and as guarantor of the methodology. The content of the discussion and the report is owned by the panel of local experts and does not represent or reflect the view of FES or MISA.

In 2009 and again in 2013 the indicators were reviewed, amended, some new indicators were added and some were replaced.¹

By the end of 2013 the African Media Barometer had been held in 30 African countries, in some of them already for the fifth time.

Zoe Titus
Regional Director
Media Institute of Southern
Africa (MISA)
Windhoek, Namibia

Mareike Le Pelley
Head of fesmedia Africa
Friedrich-Ebert-Stiftung
Windhoek
Namibia

¹ Consequently, the comparison of some indicators of previous reports is not applicable (n/a) in some instances in which the indicator is new or has been amended considerably. Furthermore sector scores are not applicable (n/a) as indicators have been moved.



See above 30 AMB Countries (2005-2013)

CONTENT

SUMMARY: 68

SECTOR 1: 73

Freedom of expression, including freedom of the media, is effectively protected and promoted.

SECTOR 2: 85

The media landscape, including new media, is characterised by diversity, independence and sustainability.

SECTOR 3: 103

Broadcasting regulation is transparent and independent; the state broadcaster is transformed into a truly public broadcaster.

SECTOR 4: 111

The media practise high levels of professional standards.

WAY FORWARD: 121

African Media Barometer

Republic of the Congo 2013

Summary

The constitution of 20 January 2002 and laws of the Republic of the Congo grant citizens a wide range of freedoms, including freedom of expression and freedom of the media. However, Congolese are not able to exercise these freedoms without fear. Congo is one of the few countries in Central Africa to abolish prison sentences for media offenses, but journalists are frequently dragged to court and are victims of arbitrary arrests, death threats and even murder.

With a population of about four millions, there are more than 50 declared newspapers in Congo. About 20 of them are regular and serving mostly major cities. *Les Dépêches de Brazzaville* is the only and largest daily with a print run of only 5000. It is also the cheapest newspaper at CFAF 100 (0,15 Euro) per copy. The most expensive newspaper costs CFAF 500 (0,76 Euro), almost the cost of an average breakfast.

Congo's state-owned newspaper *La Nouvelle République* barely publishes. It started off as a daily but is now very irregular on the stands. The *Congolese News Agency* also produces a weekly newsletter, distributed mostly in chancelleries and public services, with a print run of 500. Both papers are directly supervised and heavily influenced by the Ministry of Communication.

Besides the state-run broadcaster (which covers the 342,000 km² of the country more than any other media) there are about 20 radio stations and a dozen national TV channels throughout the country. Many international broadcasters are available via locally installed FM transmitters and satellites. Internet penetration is weak but growing, particular with the introduction of affordable data plans by mobile phone operators. Despite the large number of print and broadcast outlets, a good number of Congolese in the up-country do enjoy these advantages and do not receive national news.

After independence in 1960, a number of military coups and the communist regime, the country engaged in a transition to a multi-party democracy that led to two civil wars in 1993 and 1997. Congo's post-conflict national dialogue ended in 2001 when the constitution and many laws were adopted including freedom of expression and media related legislation. The "Freedom of Information and Communication" law provides the framework for the exercise of "freedom of information and communication" guaranteed by the constitution.

Congo has ratified fundamental international legal principles and human-rights-related instruments which are enforceable in the country and guaranteed by the constitution of 2002. But they are not fully implemented. Nonetheless, Congo abolished its censorship law, and newspapers are simply required to make a declaration to the state counsel's office before publication.

Generally, the current media legislation is laden with a number of contradictions. What the law grants in one provision is taken away in another. The 2001 "Freedom of Information and Communication" law does not restrict entry into the journalism profession and defines a journalist simply as anyone whose principal and regular occupation is the production of editorial content. Yet, the same law grants a largely government-appointed commission the power to issue and withdraw press cards.

Another example, civil servants are obliged to exercise "discretion", "secrecy" and "reserve" in their daily conduct of business. These obligations are extended to journalists working for the public media. The law guarantees the protection of sources, but the same law requires journalists to produce "witnesses" during a libel defence, otherwise their reporting is considered as their own inventions; and in several cases, journalists have been forced to produce their sources to testify in chambers.

The constitution and several laws and pieces of legislation guarantee all citizens the right to information. However, in practice, public services and other institutions have created and implemented internal mechanisms that prevent full access to information. Most services would require the authorisation of a superior, before releasing any information.

There is no need for registration or permission to operate a website or a blog in Congo. However, despite the lack of technological know-how to filter and control web content, the sector is believed to be under perpetual surveillance, which often results in crackdown, and security operatives tapping into phone and e-mail exchanges.

Civil society organisations and human rights defence groups habitually defend media freedom, and speak up against the arrest and harassment of journalists. Nevertheless, poor solidarity between non-media and media groups has weakened their engagement.

Commissions, made up of representatives of different sectors have been set up to discuss most of Congo's post-conflict legislation. But the deliberations of these commissions and advocacy groups were usually ignored in the past and the laws that were finally voted did not reflect their inputs.

The law prohibits media concentration and guarantees transparency of media ownership. But more often, these matters constitute very murky domains where the real owners handover management to relatives or front men.

Congo has no clear media development policy or a statutory provision for media subventions. The texts of application of several legal provisions that could have enhanced the media environment have not been signed, notably the law regulating the delivery of broadcast licenses.

More and more women are entering the Congolese electronic media as journalists, and also in editorial positions in newspapers. This growing number of women is not reflected in the space given to women in media reporting and programming.

The ruling party dominates the public media and little room is given to the opposition parties. Some opposition supporters are afraid to speak in the media because of the political intolerance that prevails. Congo is a secular state; religious diversity is reflected in the media, and airwaves are given to Christian and Muslim groups alike. These groups operate newspapers as well, and buy spaces in news outlets.

The media cover all issues but the newsroom decision-making processes are likely influenced by forces that may not be journalistic in nature. Government-sponsored news events, for example, get most of the space in newspaper columns and the airwaves.

The ICT sector is evolving on autopilot, and there is no coherent ICT policy. Authorities use advertisements to interfere with editorial content either directly or indirectly.

The High Council for Freedom of Communication is responsible for the regulation of broadcasting throughout the country. It is vested with many powers, but the independence of the Council is not adequately guaranteed and it is perceived as an organ at the service of authorities of the Government and the ruling party.

The state broadcasters, Radio Congo and Tele-Congo have no board. There are two directorates that each report directly to the Minister of Communication, and depend on financial allocations by the ministry and have no independent budget. Both editorial and management staff of Radio Congo and Tele-Congo are forced to “toe the line drawn by the Government and political authorities”.

The Congolese media – both private and public – are frequently criticised for wide ranging flaws and one-sided reporting that generally erode their credibility. A self-regulatory body was set up by the industry in 2001 to foster the principles of ethics and professionalism, and there is number of institutions to train and build the capacity of journalists in Congo.

Journalists and other media practitioners are generally underpaid. The pay is much lower in the private sector. In the worst cases, some private media houses do not pay their journalists, who are forced to live on hand-outs and favours from event organisers. In 2009, journalists and their employers signed a collective bargain agreement, setting up a minimum salary of CFAF 90,000 (137 Euro). Few media houses have upheld the terms of the collective agreement. About a dozen media associations operate in Congo including a trade union of media workers that defend interests of journalists and their members.

SECTOR 1:

Freedom of expression, including freedom of the media, is effectively protected and promoted.

Freedom of expression, including freedom of the media, is effectively protected and promoted.

1.1 Freedom of expression, including freedom of the media, is guaranteed in the constitution and supported by other pieces of legislation.

The constitution and laws of the Republic of the Congo grant citizens wide-ranging freedoms, including freedom of expression, information and media. The country's post-conflict constitution, adopted in a referendum on 20 January 2002, is the principal guarantor of these "new" freedoms. Article 19 states:

"Every citizen has the right to freely express and share his/her opinion through speech, writing, image or all other forms of communication.

Freedom of information and communication is guaranteed; censorship is prohibited; access to sources of information is free; every citizen has the right to information and communication..."

For many Congolese, this provision is revolutionary, compared to the one party and "dictatorial" system that prevailed prior to the new constitution. Article 19, in fact, follows another provision in the preamble of the constitution recognising several international instruments dealing with fundamental rights as "an integral part" of the Congolese constitution. These include:

- The United Nations Charter (1945);
- the Universal Declaration of Human Rights (1948);
- the African Charter on Human and Peoples' Rights (1981); and
- other "pertinent international texts relative to human rights that have been fully ratified".

In the same year that the country's post-conflict national dialogue ended, the Republic of the Congo passed a "Freedom of Information and Communication" law. The 2001 law provides the framework for the exercise of "freedom of information and communication guaranteed by the constitution." It notes that:

Article 4: "Access to sources of information is free; censorship is prohibited; no one can be disturbed for his/her ideas and opinions. The right to seek, receive, spread information and ideas by any means of expression within the limits set by this law, without the consideration of frontiers, is guaranteed."

Examples of intimidation and harassment are many and include the arrest of teachers' leaders during a demonstration over pay and poor working conditions in early 2013.

A repressive mentality that existed during most of the country's dictatorial and one party rule has lingered on in spite of the introduction of political pluralism and the adoption of a new constitution that guarantees numerous freedoms. In other terms, "the ruling class has failed to evolve with legal reforms... They have the same old mentality and help in dragging down the country with the loss of democratic values in which the media are the fourth estate".

The result is a widening gap between constitutional guarantees and the practice of freedom of expression. Many Congolese know better than to openly discuss a broad range of subjects still considered by the authorities as not belonging to the public domain. These include, among others, the management and exploitation of the country's rich petroleum, mineral and timber resources, ill-gotten wealth, corruption, fraud and the mismanagement of the country.

Being a post-conflict country, security issues are considered extremely sensitive. But, even seemingly harmless subjects like the use of pesticides in relation to environmental issues cannot be discussed without some kind of repercussion, if it portrays some powerful interests in a negative way.

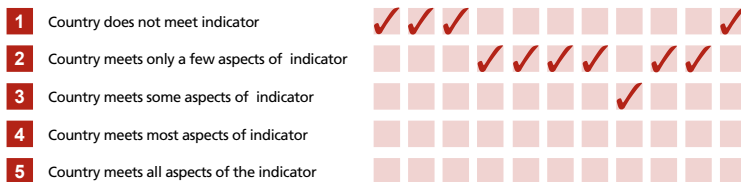
A major hurdle to free expression is the absence of the rule of law. Security forces, especially the country's notorious intelligence force, habitually arrest outspoken individuals without due process. A powerful official who feels libelled in the media can call in the police to arrested accused individuals, usually without a warrant.

Furthermore the country's political atmosphere is tense. Many journalists claim they routinely receive phone calls, both from known public/security officials and anonymous people, following reporting judged unfriendly by certain quarters. Critical journalists and civil society representatives are branded as opposition forces, which makes them vulnerable to repression.

Under such conditions, journalists say they are forced to practice self-censorship in order to stay out of trouble. Some claim that even private conversations could land one in trouble and suspect that their phones and even e-mails are being monitored. In post-conflict Congo, the freedoms granted by the law are "controlled freedoms" and journalists have to "work with precaution".

Scores:

Individual scores:



Average score:

1.7

1.3 There are no laws or parts of laws restricting freedom of expression such as excessive official secrets or libel acts, or laws that unreasonably interfere with the responsibilities of media.

The Congolese media landscape is laden with contradictions. What the law grants in one provision, it takes away in another. The 2001 law on Freedom of Information and Communication, for example, does not restrict entry into the journalism profession. It defines a journalist simply as anyone whose principal and regular occupation is the production of editorial content (Articles 87 and 88). Yet, the same law grants a largely government-appointed commission the power to issue (and withdraw) press cards. The criteria for the attribution of press cards to journalists is yet to be formulated but people in the industry fear it could be used to filter entrants into the profession.

Civil servants are obliged to exercise “discretion”, “secrecy” and “reserve” in their daily conduct of business². These obligations are extended to journalists working for the public media³. Other public services not governed by the general statutes of the civil service have also developed internal mechanism to check the free flow of information to the public. Military and security forces also operate excessive secrecy rules that are often secret themselves.

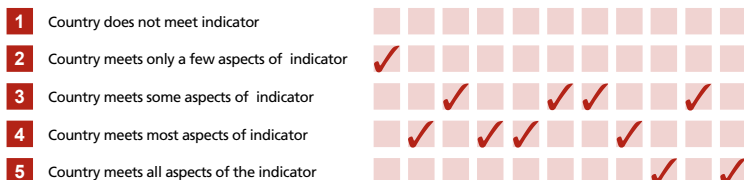
However, Congo is one of the few countries in Central Africa that have abolished prison sentences for media offences. Fines, which used to be as high as CFAF 24 million (about 36,500 Euro) have also been reduced to a few million francs. Yet, many news media owners still think the fines often imposed by the courts are exorbitant, compared to the size and economic strength of the Congolese media.

² Loi organique N°4-2003 du 18 janvier 2003

³ Code du travail de la République du Congo

Scores:

Individual scores:



Average score:

3.6

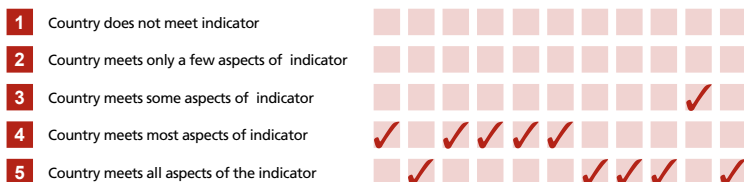
1.4 The Government makes every effort to honour regional and international instruments on freedom of expression and freedom of the media.

All international fundamental principles and human-rights-related instruments ratified by Congo are by law part of the constitution of the country⁴. By extension, regional and international instruments like the Declaration of Principles on Freedom of Expression in Africa are constitutionally part of the internal laws of Congo and thus enforceable. The freedoms enshrined in the constitution have also been largely drawn from these international and regional instruments.

But, as already pointed out, they are not fully implemented. In addition to the ineffectiveness of past policies that granted few freedoms, the Congolese media and public have not tested the applicability of such international instruments in court. In general, there is little public knowledge of international instruments and the freedoms and rights that such instruments grant. Journalists and advocacy groups also claim that the government is making no effort to educate the public on the existence such instruments.

Scores:

Individual scores:



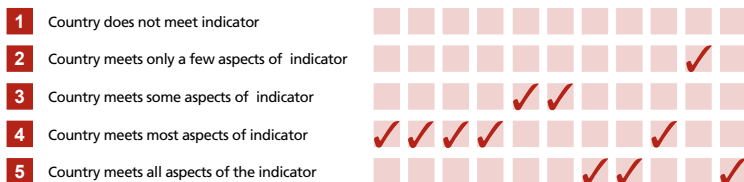
Average score:

4.4

⁴ Constitution de la République du Congo adoptée en 2002

Scores:

Individual scores:



Average score:

3.9

1.7 Public information is easily accessible, guaranteed by law, to all citizens.

Several laws and pieces of legislation guarantee “every citizen” the right to information⁵. But the practice is equally a contradiction. The constitution, for example, says rights to freedom of information and communication can only be exercised within unspecified limits of the law. Both the constitution and other media laws leave such legal limits to broad interpretations, which are not usually in the interest of citizens.

In the absence of any legal obligation to provide information to the public, public services and other institutions have found it easy to create and implement internal mechanisms that prevent full access to information. Most services require the authorisation of a superior, a long and uncertain process, before releasing information, even that which should normally be part of the public domain. “A public official can refuse to give a citizen information and there is literally nothing the citizen can do about it.”

Vague secrecy laws exist both in the public service and in the military, where professional secrecy is mandatory. Information about “sensitive” subjects like petroleum and forestry revenue are also well-guarded secrets.

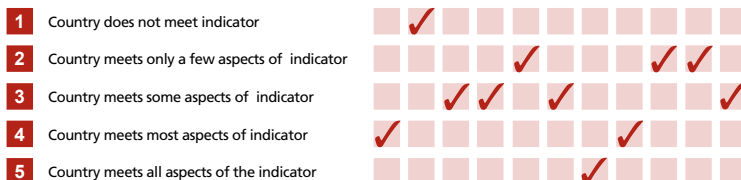
Starved of information, citizens rely on the media and informal channels like “connected friends” to get information. They are also forced to rely on “doctored” information released by government departments and services. Most government actions such as decrees are, nonetheless, made public almost systematically.

An “Access to Information Act” is in the process of being drafted but no one knows its content nor when it would become law.

⁵ Chartes des professionnels de l'information de la communication

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.9

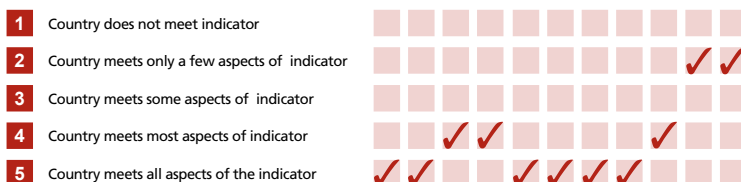
1.8 Websites, blogs and other digital platforms are not required to register with, or obtain permission from, state authorities.

No formality for the creation of websites or blogs exists in Congo: no registration or permission is required. The country is thus awash with websites and blogs. Most news media organisations own a website and several journalists also own personal blogs.

However, journalists and media rights advocates believe the “semblance of freedom” is not the result of political will but the authorities’ inability to technically control web creation.

Scores:

Individual scores:



Average score:

4.2

1.9 The state does not seek to block or filter internet content unless in accordance with laws that provide for restrictions that serve a legitimate interest and are necessary in a democratic society, and which are applied by independent courts.

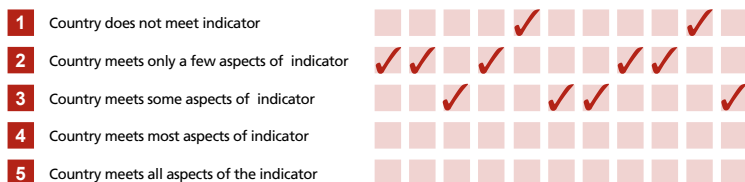
Even though the authorities lack the technological know-how to filter and control web content, the sector is believed to be under perpetual surveillance, which often results in crackdown. The jailing of an outspoken blogger and journalist Arlsen Severin was linked to his online writings. Many also believed the suspicious death of the Franco-Congolese blogger Bruno Ossébi – with most members of his family⁶ in a fire at his Brazzaville home – was related to his disclosures of alleged high level corruption in the country.

Many Congolese believe security operatives are tapping into their phone and e-mail exchanges with the help of coerced service providers. In March-April 2013, police arrested two teachers suspected to have sent text messages (SMS) to their colleagues to organise a public manifestation that began on 25 February 2012. Some fear that the government could have employed special agents just to monitor and intercept electronic communication.

But due to the weak security of electronic communication in the country in general, criminals who have nothing to do with the state, may also be hacking into systems and hijacking email accounts. It is common for people to realise that they no longer have access to their e-mail boxes, while someone is actually sending e-mails from them.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.2

⁶ Décret n° 2003-327 du 19 Décembre 2003 portant code de conduite des agents publics

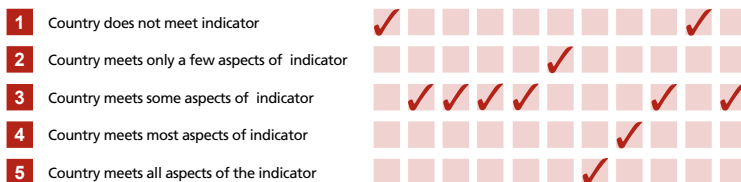
1.10 Civil society in general and media lobby groups actively advance the cause of media freedom.

Civil society organisations work with the media to promote media freedom. Human rights defence groups habitually speak up against the arrest and harassment of journalists.

Nonetheless, their engagement is weak because of poor solidarity between non-media and media groups. Rivalry and mutual suspicion between journalists of the public and private sectors have also made it difficult for journalists to form a common front to advance their own causes. Even though, journalists of the private media are more disposed to take up the struggle for press freedom, their voices are submerged by civil servants who have been posted in the private media newsrooms of the private media, and who make up about 80 per cent of the industry.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.7

1.11 Media legislation evolves from meaningful consultations among state institutions, citizens and interest groups.

Commissions, made up of representatives of different sectors, were set up to discuss most of Congo’s post-conflict legislations. The “Freedom of Communication and Media Law” was the result of such a process. A new round of consultations is under way for new reforms that would also affect the media sector.

But journalists and advocacy groups claim that the work of the commissions was largely ignored in the past and the laws that were finally voted did not reflect their inputs. Nonetheless, some panellists felt that the very thought of involving other interest groups in the law-formulation process is nearly revolutionary.

NB: These different appreciations explain the scoring.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator	✓					✓	✓				✓	✓	
2	Country meets only a few aspects of indicator		✓	✓										✓
3	Country meets some aspects of indicator													
4	Country meets most aspects of indicator				✓									
5	Country meets all aspects of the indicator							✓	✓					

Average score: 2.3

Average score for sector 1: 3.4

SECTOR 2:

The media landscape, including new media, is characterised by diversity, independence and sustainability.

The media landscape, including new media, is characterised by diversity, independence and sustainability.

2.1 A wide range of sources of information (print, broadcasting, internet, mobile phones) is accessible and affordable to citizens.

The country has a fairly large number of newspapers and broadcast channels. The mobile phone has experienced phenomenal growth, and even the internet is getting popular.

But structural, technical and social problems are stopping the vast majority of the population from taking full advantage of all the possible sources of information available to them. Though sources of information are considered wide and varied, this is mostly true only for the main cities Brazzaville and Pointe-Noire.

i) Broadcast media

Perhaps the most popular source of information in Congo is from one of the country's dozens of radio and television stations: they are widely available, easily accessible and mostly free. The country's openness to China has introduced an assortment of cheap hand-held transistor radios and even TV sets. Mobile phones with inbuilt FM radio tuners have literally made radio signals available "everywhere you go".

Overall, there are about 20 radio stations throughout the country and a dozen national TV channels. Many international broadcasters like the BBC, RFI, France 24 and even China's CCTV reach Congolese homes via locally installed FM transmitters and satellites. With relatively more resources, the state-run broadcaster covers the country more than any other.

Despite the large number of broadcast outlets, a good number of Congolese are still left in the dark. Mostly urban centres are covered by both national and international broadcasters. A relatively semi-urban town like Boundji, 500km north of Brazzaville, has only one radio station. The more remote parts of the country receive neither radio nor television signals.

The reach of paid satellite television is also limited by cost, estimated at about CFAF 5000 (about 7,50 Euro) a month. Thus, even in the urban centres, only those who can afford it get the widest range of international signals available.

i) Print Media

There are more than 50 declared newspapers in Congo, about 20 of which are regular. But their combined circulation is weak and concentrates in the big cities. The only daily and largest circulating newspaper *Les Dépêches de Brazzaville* is believed to have a print run of just 5000 copies. *Les Dépêches* is also the cheapest newspaper at CFAF 100 (0,15 Euro) per copy. The most expensive newspapers cost CFAF 500 (0,76 Euro), almost the cost of an average breakfast, and is not affordable for ordinary citizens.

In addition to cost, illiteracy is also a limiting factor to newspaper circulation. Even though some rural dwellers are literate in some national and local languages, newspapers publish exclusively in French, the official language.

There is no evidence that an effort is made to circulate newspapers to remote rural areas. A few retailers try to get papers to far off localities, but the paper only arrives about two to three days after it was published.

i) Web-based media (Internet)

Internet penetration is weak⁷ but growing, particular thanks to the introduction of affordable data plans by mobile phone operators. Reliable access is expensive with subscribers paying up to CFAF 150,000 (about 230 Euro) a month, about the average monthly cost of a rented flat.

Though mobile data plans take the internet to every part covered by the mobile networks, it largely remains an urban phenomenon. Like newspapers, illiteracy limits its full usage. Few have internet at home and at work.

The number of internet cafés, which serve that vast majority of internet users, is falling. A study by Etienne Perez Epagna-Toua, commissioned by FAO and the World Bank showed that the number of cafés in Brazzaville dropped from 250 to 100 in just two years, between 2005 and 2007. The situation was mostly blamed on extremely low bandwidth and frequent disruption of connectivity.

Internet cost and quality have been compromised by the lack of state of the art technology. The country was still in the process of introducing a fibre optics network, which would cut down prices and increase the bandwidth available to the citizens.

i) Mobile telephone

Like in many parts of Africa, the penetration of mobile phones is strong. It is hard to think of any area that is not covered by the country's mobile phone operators. "It is rare to find someone without a mobile phone, even in very remote places."

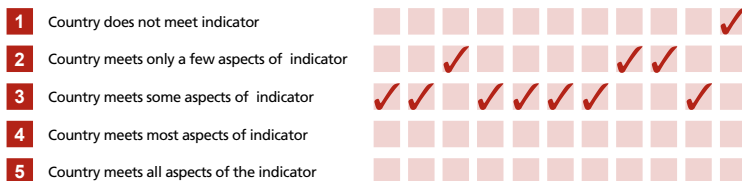
⁷ Fiche sur l'observatoire Congolais des Médias(OCM)

It is used by the rich and poor alike, by the young and adults. Part of the reason is the easy availability of cheap handsets from china.

Congo also has one of the lowest telephone rates in the sub-region, estimated at less than CFAF 50 (0,08 Euro) per minute. International calls can be as cheap as CFAF 100 (0,15 Euro) per minutes. Competition has helped bring down prices. With only four million people⁸, Congo has four mobile telephone operators⁹.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.5

2.2 Citizens' access to domestic and international media sources is not restricted by state authorities.

The country's big cities are awash with national and international media outlets. Brazzaville, which has the city of Kinshasa just on the other side of the River Congo, receives signals from several radio and TV stations based in the Democratic Republic of Congo. RFI and *BBC Afrique* all have relay transmitters of Brazzaville and Pointe-Noire. International news magazines like *Jeune Afrique* are sold and widely read in the big cities, particularly by members of the ruling class.

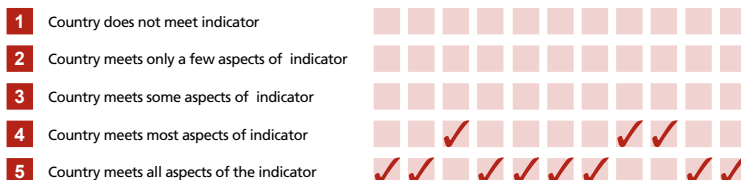
Even though authorities are evidently uneasy with the potential influence of a free media, they make no effort to legally limit access to these media. Instead, the state does not seem to be interested in increasing access with better backbone infrastructure.

8 Loi N° 15- 2001 du 31 Décembre 2001 relative au pluralisme dans l'Audiotvisuel public

9 Loi N° 021/89du 14 Novembre 1989 portant Refonte du statut Général de la Fonction Publique

Scores:

Individual scores:



Average score:

4.7

2.3 The editorial independence of print media published by a public authority is protected adequately against undue political interference.

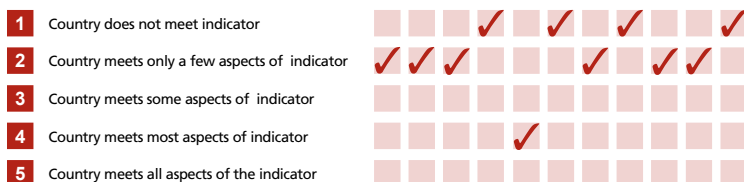
Congo's state-owned newspaper *La Nouvelle République* barely publishes. It started off as a daily paper, became a weekly and is now very irregular on the stands. The Congolese News Agency also produces a weekly 12-page newsletter, distributed mostly in the big cities.

Both papers are heavily influenced by the authorities and political interests. Since they are directly supervised by the Ministry of Communication, the publications are run as a service of the Ministry. The minister hires and fires management and editorial staff and can use instruments like service notes and even a telephone call to dictate editorial content. It is also widely known that the Minister of Communication habitually demands to be briefed on the content of the next issues before they go to press – at that point, he can add, remove or alter content.

Perhaps due to the country's sour legacy of conflicts, military personnel are regularly posted to take up editorial roles in state-owned newspapers, and even in some private publications with close links to government officials. "It is these officers that are often in charge of writing editorials" presumably dictated from "higher quarters". Non-military workers of state-owned publications are also compelled to submit to the authority of their superior, especially if they are civil servants.

Scores:

Individual scores:



Average score:

1.8

2.4 Transparency of ownership of media houses in print/broadcasting is guaranteed by law and enforced.

“Freedom of Information and Communication Law” stipulates that both the individual or corporate owner of a newspaper must be identified – from the first issue that goes to press. The law further adds that each edition of the newspaper must carry the name of the publisher, who is often also the founder. Similar requirements are imposed on founders of broadcast outfits.

But more often, the ownership of media outlets is a murky domain in which the real owners are concealed by front men. Nonetheless, it is not a taboo subject since in Congo it is easy to know media owners, even though sometimes they hand management to relatives and third parties. For instance, *Les Dépêches*, is believed to be owned by the French national Jean Paul Pigasse, even though Congolese laws prohibit foreigners from owning controlling shares in media structure¹⁰. It is still not clear to many who owns Radio Liberté, a station created during the period of conflict and managed by a committee headed by a supervisor appointed by the Congolese president, Denis Sassou-Nguesso.

The law excludes several categories of people like civil servants from owning media outlets. Yet, it is widely known that the vast majority of media owners in the country are senior government officials or people with close ties with the government. Digital Radio Television (DRTV), part of a group that also owns a newspaper, is widely known to be owned by a General of the national army. But the laws exclude military personnel from media ownership.

¹⁰ Loi N° 8-2001 du 12 Novembre 2001 portant sur la liberté de communication en République du Congo

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator	
2	Country meets only a few aspects of indicator	
3	Country meets some aspects of indicator	
4	Country meets most aspects of indicator	
5	Country meets all aspects of the indicator	

Average score:

2.9

2.5 Adequate competition legislation/regulation seeks to prevent media concentration and monopolies.

The law prohibits media concentration. Article 5 of the “Freedom of Information and Communication Law” states that:

“All forms of concentration of information and communication enterprises under the authority of one physical or moral person of private law is prohibited.

No one can directly or indirectly own more than one company or own shares in more than one company of the same nature."

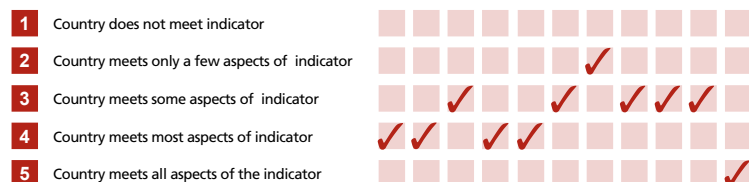
The law also prohibits full ownership by foreigners by limiting their stakes in a media company to a maximum of 20 percentage.

Yet, like many aspects of the Congolese media law, the prohibition of media concentration is largely ignored. “You would think that no such ban exists.” Cross-ownership is widespread. The most prominent examples are:

- Military man Robert Dabari's ownership of Force 1, DRTV and Radio Digital;
- MNCom, a media group owned by the president's brother Maurice Nguesso, has a television channel, radio station and newspaper;
- Top TV, also owned by a daughter of the president, also runs a radio station.

Scores:

Individual scores:



Average score:

3.5

2.6 Government promotes a diverse media landscape with economically sustainable and independent media outlets.

As part of its post conflict take-off, Congo has unveiled a development plan that is running from 2012 to 2016. The plan covers most sectors of the society, except the media. The absence of media development in the plan indicates the subaltern perception of the media by authorities.

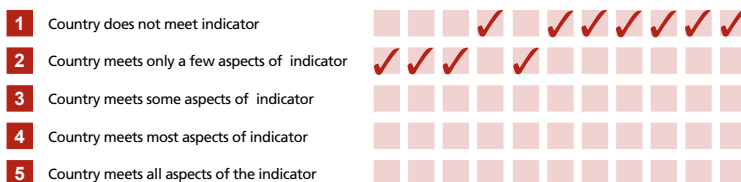
As such, the country has no clear media development policy or a statutory provision for media subventions. The texts of application of several legal provisions that could have enhanced the media environment have not been signed. A good example is the law regulating the delivery of broadcast licenses, which has never been rendered operational.

Newspapers have been hardest hit by the “difficult” media landscape. Many of the country’s publications have folded up because of their precarious economic conditions. Official records show that the country has more than 50 newspapers, but only about 20 are regular. Even then, most are printed on a few pages and in black and white. The country’s only daily hardly maintains a print run of 2,500. “There is a tendency to leave newspapers to die.”

Even the state-owned media are suffering. Authorities recently slashed the budget of the national radio and television by eliminating investment allocations which represent about 30 per cent of their annual budgets. Without an autonomous budget, the state-owned media depend on the ministry of communication, which often has different priorities.

Scores:

Individual scores:



Average score:

1.4

2.7 All media fairly reflect the voices of both women and men.

More and more women are entering the Congolese media as journalists. The vast majority are going to the audio-visual sector. Between 35 to 45 per cent of the 282 employees of Radio Congo are women. But also more and more are filling editorial positions in newspapers.

Nevertheless, the growing number of women in the media is not reflected in the space given to women in media reporting and programming. On all platforms there is more room for men than for women. During the country's recent elections, women openly complained that male candidates were getting more media space than female ones.

Journalists and rights advocates say the limited voice of women in the media might not be deliberate. No one purposefully sets out to silence the voice of women in the media. Instead, a number of factors work against women:

- In the larger society, there is more room for men to speak than for women and this is also reflected in the media. "Women generally do not want to take the floor because they believe it is not their role to speak up publicly." Journalists claim that as a result, it is hard to find female sources that are willing to go on the record.
- Even though there are more women than men in Congo's population, there are very few of them holding public offices. In a government of 34, there are only four women. This low representativeness mitigates the female voice in the media.
- Access to the media also comes at a cost. Men, especially those in politics and business, can afford media exposure far more than women. This was a major factor in the weak coverage of female candidates during the country's past elections.

Part of the problem is also that the media have no clear policies to increase the voice of women in a proactive way. “Journalists think stories on women and women issues do not sell.” As such, they are looking out for scandals which can “hype” the publication.

There is some effort, albeit insignificant, to change the tide. A few broadcasters air programmes on women and development. But in a very politically sensitive country, these programmes hardly discuss “far-reaching subjects” like women empowerment, rights and the education of girls.

Congo’s Ministry of Women Empowerment and the Integration of Women in Development is in charge of promoting gender balance and women issues. Part of its strategy was the development and implementation of a national gender policy¹¹, which has a communication component. Its products include radio and television debates on women in their different phases of life with a focus on rural women, the girl child and indigenous women; the production of posters, adverts on the daily experience of women and during the commemoration of national and international days; the production of documentaries on the socio-cultural, economic and legal statute of the Congolese women, including the girl child; DVDs on violence against women, inheritance, women empowerment, girl child education, communication on HIV/AIDS and sexually transmissible infections and legal issues. But few women have the opportunity to watch the DVDs.

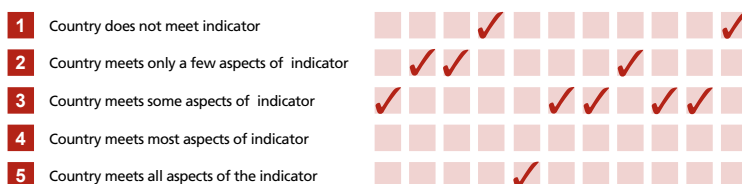
In addition, the high cost of airwaves and weak annual budgetary allocations for sensitisation within the country limits the action of the Ministry towards the larger public.

Rural radios, which focus mostly on rural development, have the potential to increase the voice of women because of the nature of the beats they cover. Yet, administrative and financial constraints limit their impact. A rural radio, set up by the Ministry of Agriculture actually broadcasts from Brazzaville, away from the vast majority of the country’s rural world. Because the radio lacks means to produce quality programmes, they are forced to cover and air political stories that are cheap and even profitable to produce.

11 Déclaration de principes sur la liberté d’Expression en Afrique

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.5

2.8 All media fairly reflect the voices of society in its ethnic, linguistic, religious, political and social diversity.

The Congolese society is characterised by numerous pockets of minority groups: ethnic, religious and linguistic. But the most prominent is the political minority. In general, the ruling party dominates the public media and little or no room is given to the opposition. Some opposition supporters are afraid to speak in the media because of a “high level” of political intolerance that prevails in the country.

Congo is a secular state and thus tolerates a large spectrum of religious beliefs. This religious diversity is reflected in the media, with airwaves given to Christian and Muslim groups alike. Some religious groups own their own television channels and radio stations and broadcast freely. The Catholic and Protestant churches have newspapers in addition to broadcast services. Some religious groups buy space on television and radio to increase their reach.

There is a large number of programmes in local languages, especially the two national languages Lingala and Kituba¹². But the ratio of local languages¹³ in the media is small, compared to the domineering character of French, the official language.

Because journalists and editors consider minority issues to be bland subjects, they make no efforts to cover these areas. Across the media landscape, there is a visible lack of in-depth reporting on minority issues. “The best they can do is to cover an event, but beyond that there is no investigation or in-depth treatment of

¹² Répertoire des Médias (presse écrite, industries graphiques et presse audiovisuelle) de la République du Congo

¹³ Extrait du Code de procédures pénales au Congo

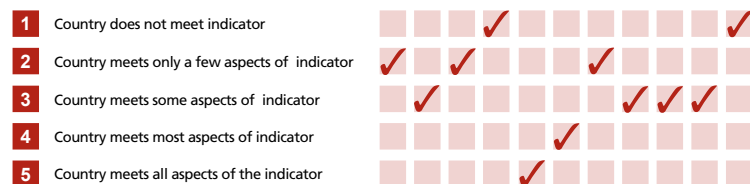
the subject.” Commercial imperatives and audience preferences force the media to pick content that is “relevant”.

Other subjects are simply taboo. Homosexuality, for example, is not often discussed in the media. When it does come up, the tendency is to condemn the practice, which even journalists say is unacceptable in the cultural context of the country.

Sometimes, the problem also comes from minority groups, which are often intimidated by the media. Some indigenous people, for example, would prefer people from a “more enlightened” ethnic group to speak on their behalf. Most people with physical handicap also shy away from the media.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.6

2.9 Media cover the full spectrum of economic, culture, political, social, national and local perspectives and conducts investigative stories.

The Congolese media content is a mixed basket of diverse beats. Journalists consider covering political, social, economic, community and even cultural stories as routine assignments. But the newsroom decision-making process is often influenced by forces that may not be journalistic in nature. The result is that there is no equitable representation of all sectors of public life in the media. “The ordinary Congolese is hardly seen in the media”.

Government-sponsored news events, for example, get most of space in newspaper columns and the airwaves. Institutional news, as they are called, are often difficult to separate from events of the ruling party, which also take up most of the space. On average, government and political stories make up as much as eight in every

ten reports. The chief reasons for this are that the media feel “compelled” to report government action in order to look friendly (or get favours) and because these stories are cheap and easy to cover.

Business stories tend to take up most of the remaining space, either because journalists are sponsored to cover the stories or management hopes to use them as bait to attract advertising. The coverage of other subjects is determined by their “hot” nature and how sensational enough they are to sell copy.

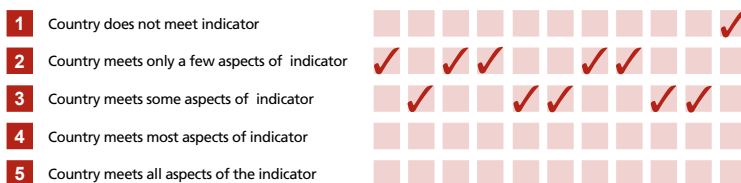
Private and public media alike are picky about what they cover. But there is usually more diversity in the private media than in the public media, which apparently exists to tell only the government side of the story.

Investigative reporting is weak. From time to time, an investigated story is either printed or aired, but the practice is not systematic. “The media focus on subjects that do not require heavy investments.” Most investigation projects are thus limited to subjects like prostitution and petty crime.

Public authorities try to stop the media from covering sensitive subjects from time to time. Following the explosion of a stockpile of ammunition at a military facility in March 2012, the minister of interior banned all media coverage after the second day of the incident.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.4

2.10 Private broadcasters deliver a minimum of quality public interest programmes.

Congolese wake up to locally produced shows like *Congo Matin* on DRTV. Along with programmes like *Café de la Presse* and *Sans Detour, Dites-le* (Télé-Congo), *Face aux Auditeurs* (Radio-Congo), *La grande Interview* (MNCOM TV), *Le Magazine de la presse sur MNOM TV*, *Congo Matin* portrays the desire of broadcasters to produce proximity content. The shows are highly popular and admired by the general public because they deal with daily issues that affect them directly. But beyond a few programmes like those sited here, there seems to be nothing else.

“Quality local programmes are lacking. Most private radios and TV channels play music all day because they have nothing else to air.” Newscasts are also often dominated by international news (up to 70%), which relay on foreign channels.

Lack of resources and qualified personnel have been blamed for the scarcity of quality local productions. For example, there are no programmes on the history of the country since independence to the present day (2013). "Sustainability is a problem. Most stations have a line-up of quality programmes when they started broadcasting but before long those programmes begin to disappear." Employees are also not motivated because of low salaries and poor working conditions.

Scores:

Individual scores:

Indicator	Country does not meet indicator	Country meets only a few aspects of indicator	Country meets some aspects of indicator	Country meets most aspects of indicator	Country meets all aspects of the indicator
1	Country does not meet indicator				
2	Country meets only a few aspects of indicator				
3	Country meets some aspects of indicator				
4	Country meets most aspects of indicator				
5	Country meets all aspects of the indicator				

Average score:

3.1

2.11 The country has a coherent ICT policy and/or the government implements promotional measures, which aim to meet the information needs of citizens, including marginalised communities.

Literally, Congo's ICT sector is evolving on auto pilot. There is no coherent ICT policy and each sub-sector appears to be developing at its own rhythm. Some legislation and regulatory framework exist in the areas of mobile telephone and internet service provision but none to promote the use of ICTs by the wider public. "The government mainly focuses on mobile phones."

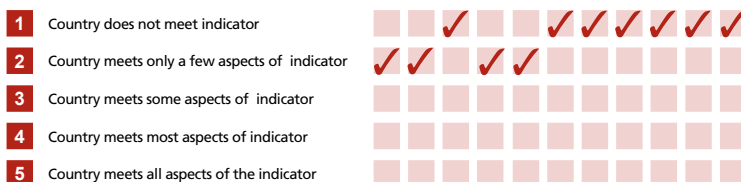
Mobile telephone penetration has gone up over the years mainly as a result of market forces: high competition, low cost and cheap hand sets. The country now has four service providers, one of the highest network-population ratio in the sub-region.

But elsewhere, the quality of internet services, especially for the wider public, has remained poor. The number of internet cafés in the country fell from 250 to 100 in two years, according to a Food and Agriculture Organization (FAO) and World Bank study released in 2007. Problems include low speed, unreliable connectivity and power cuts that can last for months in some parts of the big cities. The government has been talking about setting up optic fibres to introduce broadband internet for more than ten years, but no action has so far followed.

There have been efforts to equip some government offices with computers, but in the true sense of the expression, the computerisation of the public administration is limited. The public broadcaster for example was connected to the internet for a few months but the system broke down and was never repaired.

Scores:

Individual scores:



Average score:

1.4

2.12 Government does not use its power over the placement of advertisements as a means to interfere with editorial content.

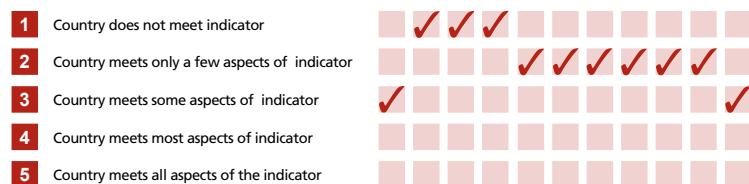
The government and parastatals companies are easily the biggest advertisers in Congo with regular tender and other public announcements. Most of it goes to “friendly” publications, in the absence of any market-driven criteria for the placement of public announcements. There is evidence that such adverts are given as tokens to influence the recipient media’s editorial lines.

Authorities use advertisements to interfere with editorial content either directly or indirectly. Employees of Radio Liberté, for example, claim they have received threats to pull down some content without which they had to lose their advertising contract with a government department. The ministry of works, the country’s largest public advertiser, used to place adverts in all media but began axing adverts from “hostile” media organisations.

Private advertisers also fear to advertise in “critical” media because they fear to be perceived as sponsoring “the opposition” as such media are referred to as opposition. Mobile telephone giant, MTN, which is one of the largest private advertisers, once asked a Radio Liberté producer to only run their advert with musical programmes, “because musical shows are not sensitive”.

Scores:

Individual scores:



Average score:

1.9

2.13 The advertising market is large enough to support a diversity of media outlets.

It is hard to estimate the size of the advertising market in Congo because of the lack of publicity agencies and the often informal nature of advertising transactions. No one has carried out studies in the sector. Advertisers also do not make their advertisement spending public.

But the general understanding across the media is that whatever is there is not enough to support the media. Only a handful of mobile operators, breweries, car dealerships and financial institutions advertise regularly. "The economy is not diverse and this affects ad spending since companies have no real competition."

The country's bigger companies such as those in the oil and timber sectors believe they do not need advertising. Competition from other advertising platforms like billboards, handbills, posters and promotional events are also starving the news media of badly needed revenue. Most multinational companies also prefer to advertise in international news media that either circulate or broadcast in the country.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator				✓					✓	✓	✓	✓	
2	Country meets only a few aspects of indicator	✓	✓	✓		✓	✓	✓						
3	Country meets some aspects of indicator													
4	Country meets most aspects of indicator													
5	Country meets all aspects of the indicator													

Average score:

1.5

Average score for sector 2:

2.5

SECTOR 3:

Broadcasting regulation is transparent and independent; the state broadcaster is transformed into a truly public broadcaster.

Broadcasting regulation is transparent and independent; the state broadcaster is transformed into a truly public broadcaster.

3.1 Broadcasting legislation has been passed and is implemented that provides for a conducive environment for public, commercial and community broadcasting.

The “Freedom of Information and Communication Law”¹⁴ lays down regulations for both public and private broadcasters. It outlines conditions for the attribution of licenses and frequencies. The law passed in 2001 is considered comparatively progressive, compared to the regulation that existed in the past.

The law simply requires founders of broadcast institutions to “declare” their intention at the state counsel’s office. It makes no mention of fees¹⁵ and only requires founders to state their capital. Article 71 prohibits political parties from “directly” or “indirectly” owning broadcast outfits. The High Council for Freedom of Communication is the organ responsible for the attribution of licenses.

This “conductive” legislative environment is responsible for the emergence of dozens of radio stations and television channels in the country over the past decade.

Nonetheless, weak implementation of the law has allowed cacophony to set in. In many instances, the Ministry of Communication tries to play the role of the council. “Some frequencies were attributed by the ministry while others were attributed by the council.”

Government control of the council makes the organ not fully independent. Even though the law sets no fees for the attribution of frequencies or authorisation, applicants are made to pay up to CFAF 5 million (about 7,600 Euro). “This money is shared between officials of the council and the ministry.” The existence of a “frequency management commission” lodged at the presidency has also added to the confusion.

This has created a hostile environment for the broadcasting media. One of the chief consequences is that many find it difficult to obtain broadcast frequencies.

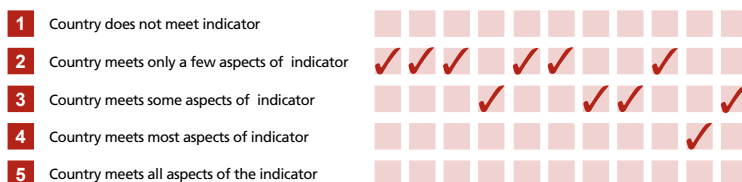
¹⁴ Présentation des lois sur la presse au Congo

At least two radio projects are believed to have folded up after waiting for many years without success. Radio Magnificat, an outfit owned by the Catholic Church waited five years and decided to begin broadcasting as a way of twisting the arm of the authorities: that was how the radio got formalised. People in the industry claim that frequencies are attributed selectively, mostly to people with close ties with the government. “They practice double standard by giving to some and not to others”.

A separate law¹⁶ further regulates public broadcasting. It is mostly concerned with guaranteeing access to the public broadcaster for political parties, unions and other professional groups. Article 3 of the law obliges the public broadcaster to create space for the “direct expression” of the targeted groups in an equitable manner.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.5

3.2 Broadcasting is regulated by an independent body adequately protected by law against interference whose board is appointed - in an open way - involving civil society and not dominated by any particular political party.

The High Council for Freedom of Communication is responsible for the regulation of broadcasting throughout the country. It is vested with many powers, including setting conditions for the attribution and withdrawal of frequencies and press cards and even the closure of radio and TV channels. By law, it is an independent body. Article 2 of the 2003 law creating the organ state that:

“The Supreme Council for Freedom of Communication is an independent administrative authority in charge of regulating freedom of communication.”

But this independence is not adequately guaranteed. Seven of its eleven members are appointed by the president (3), National Assembly (2) and Senate (2). Even though the last two are constitutionally separate powers, they are dominated by the presidency and the ruling party and lack independence. The other members of the council are appointed by the Supreme Court (2) and the media corps (2).

The current council is dominated by members of the ruling party. Its president is a former minister and member of the politburo of the ruling Congolese Workers' Party. Even though the media corps is invited to appoint two members of the board, the selection process does not include broad consultation, especially involving the civil society.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator			✓			✓					✓
2	Country meets only a few aspects of indicator	✓	✓		✓		✓		✓	✓		
3	Country meets some aspects of indicator					✓			✓			
4	Country meets most aspects of indicator											
5	Country meets all aspects of the indicator											

Average score:

1.9

3.3 The body, which regulates broadcasting services and licences, does so in the public interest and ensures fairness and a diversity of views broadly representing society at large.

Across the industry, the High Council is perceived as an organ at the service of public authorities and the ruling party. It is considered discriminatory in the delivery of frequencies in favour of members of the ruling class who control most of the country's broadcast sector. It is also viewed as an organ that exists to check the creation of potentially critical outfits.

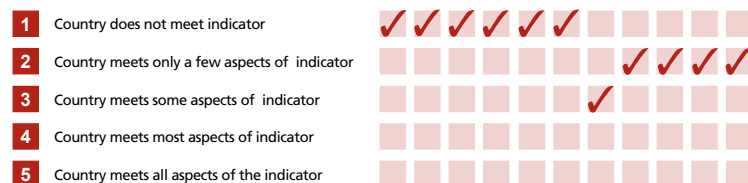
"News channels find it harder to be allowed to air than entertainment channels." Independent broadcasters like the Catholic Radio Magnificat and the Protestant Radio Eveille waited for years before gaining the right to broadcast. Most initiatives from independent private citizens never go through because "files end up in drawers".

The conflict in the management of frequencies between the Ministry of Communication, the High Council and the Presidential Frequency Management Commission creates a confusion that disfavours equal opportunities in the creation of broadcast corporations.

Nearly all broadcasters are believed to be operating with provisional authorisation, pending the definition of licensing rules by the High Council. Some of these “provisional authorisations” have been granted by the Ministry of Communication, others by the High Council.

Scores:

Individual scores:



Average score:

1.5

3.4 The state/public broadcaster is accountable to the public through a board representative of society at large and selected in an independent, open and transparent manner.

Tele-Congo and Radio Congo, two separate state broadcasters have no boards. They are statutorily separate directorates of the Ministry of Communication and headed by appointed directors – one for radio services and another for television broadcast. Both directors are directly answerable to the Minister of Communication.

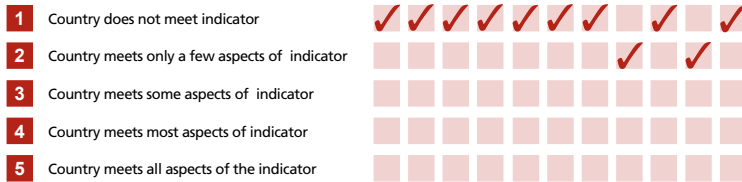
Radio-Congo and Tele-Congo are lodged in a new building which they occupied in 2009. The building is managed by a delegated administrator, who is also directly answerable to the Minister of Communication.

Two more directorates of the Ministry of Communication are also located in the building, namely, *La Nouvelle République* and *Télédiffusion du Congo* (TDC), which manages audiovisual frequencies and transmitters.

Presidential guards, who search everyone entering and leaving, watch the building.

Scores:

Individual scores:



Average score: 1.2

3.5 The editorial independence of the state/public broadcaster from political influence is guaranteed by law and practised to ensure balance and fair news and current affairs programmes.

Legally, a journalist can refuse an assignment that he/she finds contradictory to the general principle of the news media he/she works for as stipulated in the work contract¹⁷. If the journalist works for the public media and belongs to the civil service, the law says the journalist is obliged to exercise “impartiality in the exercise of his/her profession.”

But the practice resembles none of these guarantees. Both editorial and management staff of the state broadcaster are forced to “toe the line drawn by political and public authorities”. It is common for editors and senior editorial members of staff to publicly say they are answerable to the president or minister who appoints them and would do as those public officials say. It is also frequent for them to block programming and reporting that does not favour the authorities or show them in a negative light.

Receiving instructions and directive from a public official on how a story should be reported is both common and widespread. In the worst scenario, public media journalists are forced to edit sound and footage in a way that distort the news in favour of the government narrative. Increasingly, military personnel are being posted to take up editorial positions in the public broadcaster.

3.7 The state/public broadcaster offers diverse programming formats for all interests including local content and quality public interest programmes.

Across the board consensus is that the news on the public broadcaster is dominated by the ruling party and government events. Reporting on anything else is minimal and there is little local content. Even though there are some specialised programmes dealing with development and social issues, they are widely considered insignificant. “For people working in other areas to get space on the airwaves of the public media, they have to pay.” Otherwise, the airwaves are filled by music.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator	✓	✓	✓			✓					✓
2	Country meets only a few aspects of indicator					✓			✓	✓	✓	
3	Country meets some aspects of indicator				✓			✓				
4	Country meets most aspects of indicator											
5	Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 1.7

Average score for sector 3: 1.6

SECTOR 4:

The media practices high levels of professional standards.

The media practices high levels of professional standards.

4.1 The standard of reporting follows the basic principles of accuracy and fairness.

The Congolese media are characterised by wide ranging flaws that generally erode their credibility. Both the private and public media frequently come under criticism for one sided reporting, wanting fact checking and even blatant fabrication/ distortion of information.

“Editorial content sometimes includes lies and insults.” As a general practice, news reports are loaded with commentary and the personal opinion of the reporter and there is no visible effort to separate news from views.

Paid content (features and interviews) is often presented as the product of journalistic work, sometimes even as headline stories. Members of the public believe journalists frequently take part in propaganda and “whitewash” politicians and other public figures and institutions. It is common for the media to run stories produced or written by press attachés and public relations officers without any input from themselves. “The news always appears to be tele-guided. Journalists have interests that they try to promote in their work”.

Multiple factors account for the “mediocre” professionalism of Congolese media. But the most important are lack of adequate training, corrupt practices in the broader society and a culture of “boot licking”. “Many want to do a good job but the context makes it difficult”.

A direct consequence is the number of libel cases heard by Congolese courts. According to one estimate, at least a case is heard every two weeks, most of them resulting in guilty verdicts. Public trust in the media has also dropped, resulting in weak sales for newspapers. “There is nothing in the papers to help the public make informed choices”.

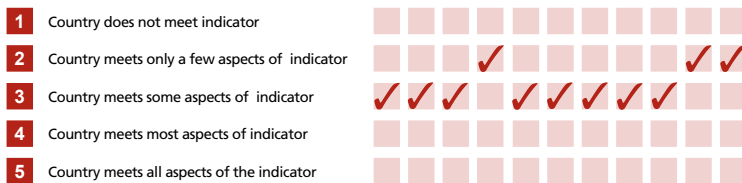
The private media claim to be relatively more professional than the public media, which is highly influenced by politicians and public authorities. Public authorities consider the private press as an opposition force, because from time to time, they run stories that embarrass the government. Nonetheless, the private media is mostly responsible for sensational reporting.

These two instruments work more or less in complementarity. The media observatory drew most of its guidelines from the media code. They also have to share the space in promoting good conduct with the statutory High Council. So far, there is no evidence of conflict between the two bodies.

Unfortunately, the existence of self-regulatory initiatives in the industry has not improved the standard of journalism in the country. Even though journalists voluntarily instituted a code of conduct for the industry, it is often not respected. Newsrooms have also not taken the relay to create in-house guidelines for reporters and editors.

Scores:

Individual scores:



Average score: 2.7

4.3 Salary levels and general working conditions for journalists and other media practitioners, including their safety, are adequate.

Journalists and other media practitioners are generally underpaid. The entry level salary in the public service is CFAF 90,000 (about 137 Euro) per month and the highest pay hardly goes above CFAF 450,000 (686 Euro) per month. Journalists of the public media are paid following the same rules that apply in the civil service. Nonetheless, a Special Statute published in 1982 and which is being revised, grant special bonuses and indemnities to public media workers. It is expected that the index value which was CFAF 200 (0,30 Euro) in 2013 will increase by 50 per cent in 2014.

The pay is much lower in the private sector. In the worst cases, some private media houses like Radio Liberté, do not pay their journalists, which are therefore forced to live on tips and favours from news sources and event organisers.

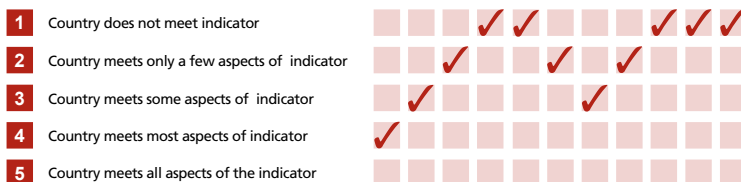
In 2009, journalists and their employers signed a collective bargaining agreement, which set the minimum salary for journalists in the private press at CFAF 90,000 (137 Euro). But the terms of the convention are largely ignored. Nonetheless, a few media houses like *La Semaine Africaine*, *TOP TV*, *Les Dépêches de Brazzaville*, *ES TV*, *MNCOM* respect the convention while others have even negotiated contracts with their employees above the rates stated in the collective agreement. The contract is often referred to in settling labour disputes between journalists and their employers.

Across the board, journalists do not feel that their safety and security is ensured. The headquarters of the public broadcaster is guarded by republican guards, a military elite squad responsible for the security of the president. But journalists there feel the guards are there to spy on them more than they are there to protect them. Even employees must be searched each time they enter the building.

Working conditions are generally not good, with few media houses offering good facilities and office spaces. The state broadcaster is an exception. It moved into a new building in 2009, with better offices, work stations and computers.

Scores:

Individual scores:



Average score:

1.9

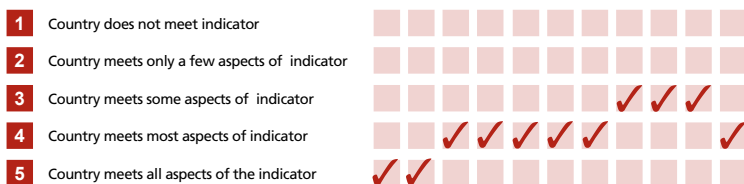
4.4 Journalists and other media practitioners are organised in trade unions and/or professional associations, which effectively represent their interests.

About a dozen media associations operate in Congo and are believed to be working in the interest of journalists, especially their members. Most of the country's active associations more or less played a role in drawing up the industry's collective bargaining agreement. The most prominent of them include:

- The Federation of Trade Unions of Workers of Communication (FESYTRAC)
- Journalists for Peace Group
- The Association of Newspaper Editors of Congo
- The Congolese Media Observatory
- The Congolese Association of Journalists and Editors
- The Association of Reporters
- The Press Resource Centre
- The Association of National Language Journalists
- The Network of Local and Community Radio Journalists

Scores:

Individual scores:



Average score:

3.9

4.5 Journalists and media houses have integrity and are not corrupt.

Separate studies conducted by the country's anti-corruption body in 2002 and 2010 showed that the media was the fifth most corrupt sector in Congo. Journalists habitually demand and accept cash and material favours from news sources. "Brown envelopes" are widespread and considered part of the common practice in the journalism sector. Event organisers and news sources know beforehand that journalists must go back with "transport fare" or what is widely referred to in the industry as frais de déplacement¹⁸. Such fees range from CFAF 5000 (7, 60 Euro) upward. The minimum could be several times higher in the evenings, weekends and if the journalist has to go to rural area.

Many in the industry do not see this practice as constituting corruption, and consider it an acceptable practice. It is common for television and radio stations to demand fees for an element of news to be aired. In the print sector, only a few newspapers label paid content as adverts. But sometimes "the advertisers say they don't want the public to know a report was paid for and the newspaper is forced to carry it as news".

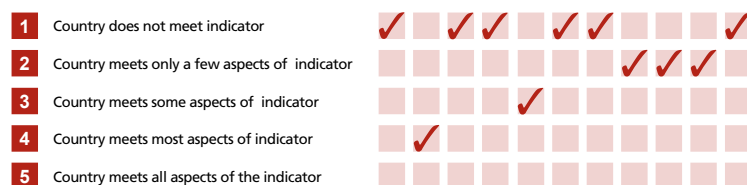
A report of the Congolese Media Observatory on the practice of journalism in 2009 pointed out that the practice was wrong and urged journalists to refrain

from accepting or demanding money from news sources. Most media houses refused publishing the recommendations, and one newspaper accused the media observatory, which edited the report, of trying to “kill” the industry.

Bribe taking “has become a culture” in the media and many now fear that even better salaries would not solve the problems. Many take the example of magistrates, who are some of the best paid professionals in the country¹⁹, yet the justice system remains one of the most corrupt sectors in the country. For some, “higher salaries would only take corruption to a higher level.

Scores:

Individual scores:



Average score:

1.7

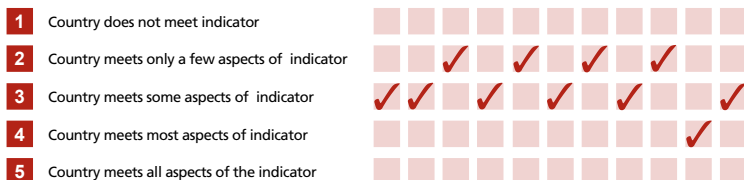
4.6 Journalists and editors do not practice self-censorship in the private broadcasting and print media.

Generally, journalists in the private sector are more daring than those of the public sector. They are more free to cover the opposition, other groups that may be hostile to the government and subjects that are unlikely to be raised in the public media. Human rights stories, such as a recent case of the death of a citizen in police detention, can only be run in the private press.

But they know too well what lines not to cross and are forced to watch their words. Many areas of public life, such as security and revenue from natural resources, are considered sacred, even by journalists of the private press. “Sometimes, journalists must weigh their words so that [someone] is not hurt.” In the absence of the rule of law, many journalists are careful about reporting that might put them in trouble.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.7

4.7 Media professionals have access to training facilities offering formal qualification programmes as well as opportunities to upgrade skills.

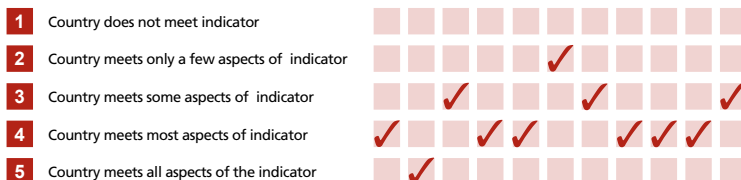
The University of Brazzaville offers a course in Science and Techniques of Communication and it is the main training centre for journalists. *The Ecole nationale et moyenne d'Administration* also offers a two-year communication course. Meanwhile, the Media Resource Centre regularly organises short courses for skills upgrade.

The *Centre de Formation et de Perfectionnement de Professionnelles de l'information et de communication* is still under construction. The government is also working with UNESCO to create the Pan-African Institute of Communication Management in Pointe-Noire. The institution is expected to be operational in 2014.

In spite of the existence of several facilities for formal training, most media houses employ untrained personnel because they are inexpensive. Regularly, seminars and workshops are thus organised in the country to provide skills in basic reporting or to reinforce the skills of more experienced reporters and writers.

Scores:

Individual scores:



Average score:

3.6

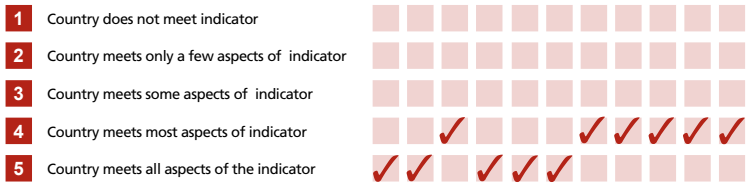
4.8 Equal opportunities, regardless of race or ethnicity, social group, gender/sex, religion, disabilities and age are promoted in media houses.

Everyone appears to be welcome in the Congolese media. Some management level workers in the media sector are physically challenged. Women have also managed to rise to prominence in the industry, with relatively more holding middle to senior editorial positions in newsrooms. Wherever one looks, there is no sense of discrimination. The Catholic media, for example, recruits staff from all faith. “There is room for everyone”.

But that does not apply for gay people. Homosexuality remains highly unpopular and the subject remains a taboo. Even though the number of homosexuals is believed to be growing, few are willing to go public. There is no knowledge of openly gay people working in the media. Equal opportunity is also curtailed by the politicisation of recruitment and promotion in the public sector, which may favour people of a certain class, political leaning or ethnic group.

Scores:

Individual scores:



Average score: 4.5

Average score for sector 4: 2.9

The way forward

1. What were the developments in the media environment in the last two/three years?

This AMB is the first for the Republic of the Congo. Most of the major developments in the media have taken place during the post-conflict period, which is more than a decade long. The following were the most recent and more defining. They are positive as well as negative.

Positive developments

Perhaps the most important development in Congolese media environment is the elimination of imprisonment for media offences and its replacement with fines. Journalists feel freer and a more daring as a result.

In 2009, the country signed its first collective bargaining agreement for communication professionals, which has enhanced the legal framework for the improvement of the general working conditions of journalists. The document is recognised in the country's labour court.

After years in a "dilapidated" building, the public broadcaster moved into a new building fitted with comfortable offices and equipment in 2009. The building houses both the state radio and television.

Negative developments

Congolese media laws are generally progressive but many important provisions have been rendered inapplicable by the lack of operational legislation or texts of application. As a result, media freedom has evolved in a lot of confusion, uncertainty and abuse.

As the industry grows more vibrant, so has the volume of pro-government propaganda in newspaper columns and on the airwaves. A kind of personality cult has sunk roots across the media, eroding its credibility and public respect.

The suspicious death of an anti-corruption blogger in 2012 was not widely considered a negative development both because he was little-known within the national media circles and because it remains unclear if the fire that killed him and his family was an arson attack.

2. What kinds of activities are needed over the next years?

- Publication, launching and wide distribution of AMB report.
- The establishment of a media resource centre or maison de la presse.
- The creation of a platform for dialogue between media organisations and the state in the areas of legal reforms, the adoption of texts of applications, and a special status for journalists.
- Advocacy for support towards the development of Congolese media

The panel discussion took place on 11 and 12 May 2013 in Kintélé, Republic of the Congo.

Panellists:

Civil Society:

1. Mr Joachim Mbanza, publishing director
2. Mr Edouard Adzotsa, journalist and unionist
3. Mr Bernard Mackiza, journalist
4. Ms Pulchérie Onka, journalist
5. Ms Christine Nathalie Foundou, journalist
6. Ms Berthe Jeanine Koumba, journalist

Media:

7. Maître Ewagoyi Moussa, lawyer
8. Père Félicien Mouvougou, priest
9. Ms Nadège Mfoutou-Banga, activist
10. Ms Marie Pauline Mougou Oyela, activist
11. Ms Christiane Estelle Ickonga, activist

Rapporteur:

Mr Eugene N Nforngwa

Moderator:

Mr Gabriel Baglo

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)

fesmedia Africa

Windhoek

Namibia

Tel: +264 61 417500

Fax: +264 61 237441

E-mail: info@fesmedia.org

www.fesmedia-africa.org

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)

Bureau Cameroun

BP 11 939, Yaoundé

Boulevard de Russie

Yaoundé-Bastos

Tel: +237 22 21 29 96

Fax: +237 22 21 52 74



ISBN No. 978-99945- 77-04-0